

La Presse

LA PRESSE, MONTRÉAL, JEUDI 25 JUIN 1992

Mgr Turcotte invite les Québécois à définir leur avenir collectif avec courage et générosité

JULES BELIVEAU

Mgr Jean-Claude Turcotte a proposé hier aux Québécois et aux Québécoises d'aujourd'hui de s'inspirer des qualités des personnes qui ont fondé Montréal afin de participer sereinement au débat constitutionnel actuel et de définir avec courage et générosité ce que devrait être leur avenir collectif.

L'église Saint-Jean-Baptiste de Montréal, où a été célébrée hier matin la messe traditionnelle de la Saint-Jean, était remplie à craquer. Il y avait dans l'assistance un très grand nombre de personnes d'origine haïtienne de même que de nombreux ressortissants portugais et latino-américains. Cette célébration commémorait le 350^e anniversaire de la fondation de Montréal et soulignait tout à la fois la Fête nationale du Québec.

Pour cette occasion, plus de 200 choristes recrutés dans une quinzaine de chorales et l'Ensemble de cuivres du Québec ont interprété la messe du 350^e anniversaire de la fondation de Montréal composée par l'organiste Pierre Grandmaison. À la fin de la cérémonie religieuse, l'archevêque de Montréal a béni les petits pains de la Saint-Jean, dont un bon nombre ont été distribués à l'extérieur de l'église, où se produisaient les membres de la troupe de danse folklorique les Sortilèges.

Dans son homélie prononcée au cours de la messe, Mgr Turcotte a invité les personnes présentes à entreprendre un long pèlerinage dans le passé afin d'y rencontrer les fondateurs et les fondatrices de Montréal.

« Quand nous prenons le temps d'accomplir ce pèlerinage, a-t-il dit, nous découvrons rapidement que nos ancêtres n'étaient pas des êtres quelconques. Les Jérôme Le Royer, les Jeanne Mance, les Madeleine de la Croix, les Marguerite Bourgeoys, les Marguerite d'Youville sont, parmi tant d'autres, des personnes remarquables qui méritent notre estime et notre admiration. Elles ont été des chrétiennes et des chrétiens aux convictions profondes, des gens à la fois très courageux et très audacieux. Nous gagnons à les mieux connaître car ils demeurent pour nous des modèles et des inspirateurs. »

L'archevêque de Montréal, bien sûr, n'a rien dit qui puisse être interprété comme un appui pour l'une ou l'autre option dans le débat politique actuel. Mais il a rappelé certaines valeurs auxquelles, selon lui, la société québécoise devrait demeurer attachée.

« Quel que soit l'orientation constitutionnelle dans laquelle nous aurons à évoluer, a-t-il dit, je

pense que notre patrie devra demeurer un lieu où il est possible de grandir et de s'épanouir dans le respect mutuel, la tolérance, l'accueil des différences et l'attention aux plus faibles. Un lieu où chacun pourra placer ses talents personnels au service d'une plus grande richesse collective. »

Mgr Turcotte a souligné que les vœux qu'il formulait pour les Québécois et les Québécoises à l'occasion de la Fête nationale n'étaient pas d'abord d'ordre économique ou politique. « Ils sont de l'ordre du cœur », a-t-il indiqué. Et il a poursuivi : « Pour que notre société soit prospère, pour qu'elle soit un lieu où se développent la fraternité et la justice, pour qu'elle soit un lieu recherché pour sa qualité de vie, il est nécessaire qu'elle soit d'abord habitée par des hommes et des femmes de cœur. »

Comme Mgr Turcotte, les membres du Comité exécutif de l'Assemblée des évêques du Québec (AEQ) ont souligné que l'héritage spirituel du peuple québécois doit inspirer ses réflexions actuelles quant à son avenir.

« Notre héritage spirituel nous appelle à la générosité, au respect de soi et d'autrui, à la tolérance », ont indiqué les dirigeants de l'AEQ dans leur message émis à l'occasion de la Fête nationale du Québec, soulignant que « la paix sociale en notre milieu n'aura de rayonnement et de stabilité que si nous construisons notre avenir avec ces matériaux durables. »

Les évêques ont également insisté sur l'importance de l'exercice d'une « vraie démocratie » dans la recherche collective à laquelle est actuellement convié le peuple québécois. « Les citoyens, ont-ils souligné, ont droit d'accès au débat constitutionnel et aux enjeux qui touchent leur avenir. C'est le devoir des spécialistes et des décideurs de présenter les choix actuels ainsi que les conséquences de ces derniers en s'adressant à l'intelligence des gens. Les arguments fallacieux ou les propos alarmistes n'ont pas de place dans des discussions respectueuses de la vérité historique et de la dignité humaine. »

Louant la solidarité dont le peuple québécois a su souvent faire preuve, les évêques du Québec ont exprimé leur appui à l'initiative Qualité-Québec lancée récemment. « Afin de créer des emplois, de relancer l'économie, de tisser des liens serrés entre nous, ont-ils dit, nous sommes invités à privilégier l'achat de biens et de produits québécois. Sans nous replier en un ghetto ni nous fermer à la collaboration avec les autres peuples, une solidarité créatrice et vivante nous rend davantage fiers de nos succès, forts devant les défis, ouverts à une saine coopération. »



Jean-Guy Lemieux, le député libéral de Vanier, en banlieue de Québec, n'en revenait pas hier : son chef, Robert Bourassa, portait une cravate couverte de fleurs de lys, l'emblème floral du Québec.

Robert Bourassa : « ... il ne faut pas perdre confiance... »

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Une centaine d'invités se sont rendus hier au Musée du Québec serrer la main au premier ministre Bourassa, lors de sa réception annuelle de la Fête nationale du Québec, avant de se prélasser sur la terrasse avec vue imprenable sur les Plaines d'Abraham et le fleuve.

Au journaliste qui lui demandait quel message il avait laissé à tous ces gens, l'instant d'une poignée de main, M. Bourassa a hésité avant de répondre : « La confiance... Je leur ai dit de ne pas perdre confiance », a-t-il dit en faisant allusion au différend constitutionnel.

Le député péquiste de Lévis, M. Jean Garon, représentait le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, qui avait choisi de participer au défilé de la Saint-Jean à Montréal.

Le maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, a délaissé quelques moments la réception qu'il donnait lui-même à l'hôtel de ville pour venir saluer le premier ministre et ses invités. M. L'Allier en a profité pour rappeler à M. Bourassa, une autre fois, le rôle de Québec comme capitale.

Brian Mulroney : fierté et fidélité; espoir et volonté

Presse Canadienne
OTTAWA

Voici le message du premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, à l'occasion de la Fête nationale du Québec :

« Pour les Québécois et tous les francophones canadiens, la fête de la Saint-Jean-Baptiste est l'affirmation d'une fierté et d'une fidélité. C'est aussi l'expression d'un espoir et d'une volonté. »

« En 1608, on parlait déjà français à Québec. Et en 1642, il y a 350 ans cette année, on parlait français à Montréal, qui est aujourd'hui la deuxième ville française du monde. »

« En trois siècles et demi depuis la fondation de Ville-Marie, le destin d'un peuple et l'avenir d'un pays se sont joués ici. Les premiers fondateurs et fondatrices du Canada ne furent longtemps qu'un petit groupe isolé d'hommes et de femmes qui avaient tout abandonné pour affronter des dangers auxquels nulle expérience ne les avait préparés. Leurs déceptions furent nombreuses et le succès de leur entreprise longtemps incertain. »

« Mais, grâce à la force de leur foi et à la constance de leur détermination, cinq millions et demi d'hommes et de femmes vivent aujourd'hui en français au Qué-

bec, la moitié d'entre eux dans la grande région de Montréal, deuxième communauté française du monde. »

« Depuis plus de trois siècles, la langue, la culture et la tradition juridique françaises ont servi, et servent toujours, à exprimer et à réaliser les aspirations de cette « race qui ne sait pas mourir », comme l'écrivait Félix-Antoine Savard. »

« Il y a 125 ans, les Québécois ont contribué à définir une union politique originale, qui développe ce qu'ils ont en commun avec leurs compatriotes des autres provinces, tout en protégeant ce qui les distingue et les caractérise. »

« Comme société distincte au sein du Canada, les Québécois ont mis leur foi, leur courage, leur génie particulier dans ce pays. Ils y ont mis leur âme. »

« Aujourd'hui, une nouvelle génération de Québécois et de Québécoises est en train de prendre toute sa place au Canada et dans le monde. Elle exprime, par son dynamisme, sa fierté et sa créativité, ce que le Québec a de plus noble, de plus vrai et de plus profond. »

« Et comme premier ministre du Canada et Québécois, je suis fier d'offrir mes meilleures salutations à tous ceux et celles qui célèbrent un passé glorieux et un avenir brillant. »

C'était fête du Québec en France, en Belgique, en Angleterre, en Italie et à l'Expo de Séville

MICHEL DOLBEC
de la Presse Canadienne
SÉVILLE

Pour la première fois, la Fête nationale du Québec a été célébrée en Espagne mardi soir, veille de la Saint-Jean. Cette célébration ibérique de la *Fiesta de Québec* s'est déroulée en marge de l'Exposition universelle de Séville et est venue s'ajouter aux réceptions organisées comme à chaque année dans les délégations québécoises à Paris, Rome, Bruxelles et Londres.

Les autorités québécoises à l'Expo 92 avaient invité les Espagnols à venir fêter le *Día de San Juan* sur la place de la mairie d'Espartinas, à 15 kilomètres de Séville, où se trouve la résidence du représentant du Québec, M. Claude Trudel. L'appel a été entendu et la fête a été un grand succès : entre 1 500 et 2 000 personnes (l'équivalent de la moitié de la population du village) ont participé à la soirée. Cela montre bien, selon M. Trudel, « les liens extrêmement chaleureux que nous avons noués avec l'Espagne à la faveur de l'Exposition. »

La ministre québécoise de la Culture, Mme Liza Frulla-Hébert, qui était l'invitée d'honneur de la fête, a souhaité pour sa part que ces nouveaux liens ne restent pas sans suite. Elle croit qu'il serait « logique » de créer une délégation québécoise permanente en Espagne.

« À Séville, on bâtit des liens solides, on crée des opportunités, a souligné la ministre. Il serait dommage que ça tombe à l'eau. Je crois que ce serait juste et logique qu'on ouvre un bureau ici. »

Dans le rapport qu'il remettra au gouvernement après l'Expo, qui prend fin en octobre, M. Trudel pourrait faire une recommandation dans le même sens. « Théoriquement, c'est une excellente porte sur l'Europe et le Magreb, dit-il, et nous avons énormément de choses en commun. Tout ça reste à analyser, il ne faut pas brûler d'étapes, mais aujourd'hui, je serais plutôt porté à dire : Allons-y. »

Actuellement, les échanges commerciaux entre l'Espagne et le Québec ne sont que de 60 millions de dollars par année et ils atteignent 300 millions avec le Canada.

Pour sceller cette amitié naissante et remercier les Espagnols de leur accueil, le Québec a offert une plaque commémorative au village d'Espartinas. La plaque a été dévoilée par Mme Frulla-Hébert, qui a souligné (en espagnol) qu'« au-delà de la barrière des langues, les Québécois et les Espagnols s'entendent bien et partagent le même tempérament latin. »

La barrière de la langue en tout cas n'a pas empêché la *cervesa* (la

bière) de couler à flots jusqu'à trois heures du matin. Les convives se sont gavés de tortillas (omelettes froides aux pommes de terres) et de tranches de porc pendant que sur scène se produisaient des artistes québécois, notamment les musiciens de Répercussion, Denis Lacombe (le chef d'orchestre sur trampoline) et les humoristes Les Foubrac. Ces derniers ont entre autres interprété l'air de Carmen sur leurs pompes à vélo. Cela était de bon ton puisque l'intrigue du célèbre opéra de Georges Bizet se déroule à Séville. C'est ici en effet que Carmen a été aimée par Don José et qu'elle est morte poignardée par son amant...

Un feu d'artifice a plus tard illuminé le ciel d'Espartinas avant qu'une chorale formée par les hôtes de l'Espace du Québec au Pavillon du Canada ne chante (l'incontournable) *Gens du Pays*. La chanson de Gilles Vignault aura été le seul air québécois de la soirée. La Fête nationale du Québec a ensuite pris une autre allure : pendant que brûlait à un bout de la place le traditionnel feu de la Saint-Jean, une troupe interprétait des airs de flamenco sur lesquels des villageois, enfants et adultes, dansaient la Sévillane.

À Paris, le délégué général du Québec, M. André Dufour, a donné une réception à sa résidence officielle, Avenue Foch, mardi soir. Hier soir, une grande fête populaire, à laquelle devaient prendre part plusieurs centaines de Québécois et de Français, a clôturé les festivités dans la cour de la Délégation générale du Québec, rue Pergolèse.

Accrochages en Abitibi

Un adolescent de 17 ans a été arrêté et devrait comparaître ce matin en Chambre de la jeunesse relativement aux incidents qui ont opposé deux bandes de jeunes, mardi soir, à Evain, près de Rouyn, où un jeune homme de 19 ans a été poignardé au dos.

L'incident s'est produit vers 22 h 45, mardi, alors que des groupes de jeunes attendaient le lancement d'un feu d'artifice prévu pour 23 h dans le cadre des célébrations de la Fête nationale.

Toutefois, des insultes et menus objets lancés de part et d'autre par quelques jeunes, auraient mis le feu aux poudres et déclenché un affrontement en règle entre une douzaine de fêtards.

La Sûreté du Québec a dû intervenir pour calmer les esprits au moment où le climat semblait sur le point de se détériorer, alors que près de 200 personnes entouraient les belligérants.



La Fête nationale, à Montréal, on la fête dans la rue. Le drapeau du Québec est roi : dans le costume, les accessoires et le cœur!



Le mouton a fait une apparition surprise et remarquée hier au défilé.

Éditorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

La parade détournée

Parce que le défilé de la Saint-Jean, au lendemain de l'échec du lac Meech, a revêtu une valeur symbolique particulière, on essaie, depuis deux ans, de reproduire ce moment magique.



Et c'est ainsi que ce simple défilé devient, contre toute logique, une sorte de thermomètre de la souveraineté, dont on cherche à décoder les messages politiques cachés. Y-a-t-il plus ou moins de monde que l'an dernier? Pourquoi? Les drapeaux fleurdelisés étaient-ils plus nombreux?

Cet exercice politique est largement futile, mais il est hélas inévitable et le restera aussi longtemps que la parade sera détournée, que la Saint-Jean sera non seulement transformée en événement politique, mais en manifestation carrément partisane.

Déjà, le fait de mettre un défilé populaire au service d'un projet politique précis, celui d'un référendum sur la souveraineté, est contestable. Tout comme l'enchaînement des sept tableaux qui menait inexorablement l'assistance vers une thèse qui n'est pas celle de tous, celle du «choix d'un pays».

Mais surtout, la tradition toute récente qui veut que les spectateurs suivent le défilé et en deviennent des acteurs a permis aux organisateurs, cette année plus que les autres, de transformer le défilé en manifestation politique.

Le spectateur, qui venait fêter, avait droit, après le septième

tableau, à une bannière sur le référendum, et découvrait que la marche populaire qui clôturait le défilé était dirigée par les notables de la souveraineté, Jacques Parizeau, Bernard Landry, Fernand Daoust de la FTQ, et les dirigeants de tous les mouvements satellites, Québec français etc.

Un mois plus tôt, jour pour jour, ces mêmes leaders conviaient les mêmes citoyens à marcher dans la rue pour la même raison. Et ils avaient attiré un maigre 9000 personnes. Depuis, on n'a assisté à aucun revirement de l'opinion publique. C'est la technique qui a changé.

Pourquoi politiser la fête? Pour donner l'impression que l'appui recueilli par la thèse souverainiste n'est pas celui que décrivent les sondages? Cela ne bernera personne. Les sondages décrivent plus que jamais l'ambivalence des Québécois, dont la ferveur nationaliste ne se traduit pas en ferveur politique.

Pour stimuler le sentiment souverainiste? Les Québécois ont le nationalisme gai. Ils expriment volontiers leur fierté d'être Québécois par la fête. Il serait téméraire d'y voir autre chose, car ce mode joyeux mène rarement aux ardeurs militantes.

Ce détournement de la fête est déplorable, parce que cette fête est celle de tous les Québécois, peu importe leurs opinions. Il est en outre contre-productif, parce que la politique, on le sait, est devenue un repoussoir pour la plupart des gens.

C'est peut-être pour cela que le défilé de la Saint-Jean n'a pas eu le succès qu'il méritait. Il a attiré 125 000 personnes, selon l'estimation scientifique de la firme Sodem réalisée pour La

Presse. Il est difficile de comparer ce résultat à celui de l'an dernier, puisqu'on ne disposait pas alors de la même méthode d'évaluation. Mais on peut le comparer à celui du défilé du 350^e, dont l'assistance a été mesurée avec la même méthode. Le défilé de nuit avait attiré 250 000 Montréalais. Deux fois plus.

Pourquoi? Si le temps maussade y est pour quelque chose, l'explication la plus plausible, c'est que la politique fait fuir. On s'en rend compte encore plus quand on découvre que, selon Sodem, à peine 13 000 personnes ont choisi de suivre la marche et de participer à sa portion plus politique. Cela montre que la politisation du défilé a «cassé le party». Bref, sur le plan de la récupération, ce fut un échec.

La victoire, c'est celle des Montréalais. Ils ont montré hier qu'ils constituent une société qui s'ouvre progressivement au monde. Ils ont montré leur infinie patience devant un autre de ces défilés thématiques, à la *Passé-Partout*, dont ils pouvaient difficilement comprendre les messages malgré les dépliant explicatifs gracieusement mis à leur disposition. Ils ont enfin montré leur remarquable talent à participer à des rassemblements monstres dans le civisme et la chaleur humaine.

Et s'ils envoyaient un message politique, c'est qu'ils n'ont pas besoin de politiciens pour exprimer leur fierté d'être Québécois.

Alain DUBUC

La Commission Baird, acte deux

La crédibilité de la Commission royale d'enquête sur les nouvelles techniques de reproduction est à nouveau remise en question. Cette fois, par la Fédération canadienne des sciences sociales.



Acte premier. Le congédiement brutal, l'automne dernier, de quatre commissaires, en profond désaccord avec le fonctionnement de la Commission, a permis de s'interroger une première fois sur le genre de philosophie pratiquée par le groupe de travail.

Les quatre commissaires avaient alors dénoncé publiquement le contrôle absolu de la présidente, la généticienne Patricia Baird, préoccupée principalement par la recherche sur les NTR, négligeant ou omettant les implications sociales, éthiques et légales de ces nouvelles techniques de reproduction. Dans un geste courageux, les commissaires s'étaient adressés à la Justice, ce qui a mené à leur départ forcé.

Acte deux. La savante Fédération des sciences sociales, qui regroupe 15 000 chercheurs et 67 universités, à son tour, s'inquiète et remet en question la crédibilité de la Commission. Sa demande, adressée aux commissaires, de bien vouloir expliquer le sens de leurs recherches a eu droit à une fin de non-recevoir, «faut de temps». La Fédération s'adresse maintenant au premier ministre: la Commission étudie-t-elle, en plus des promesses des NTR, les dangers qu'elles représentent et leurs conséquences pour la société?

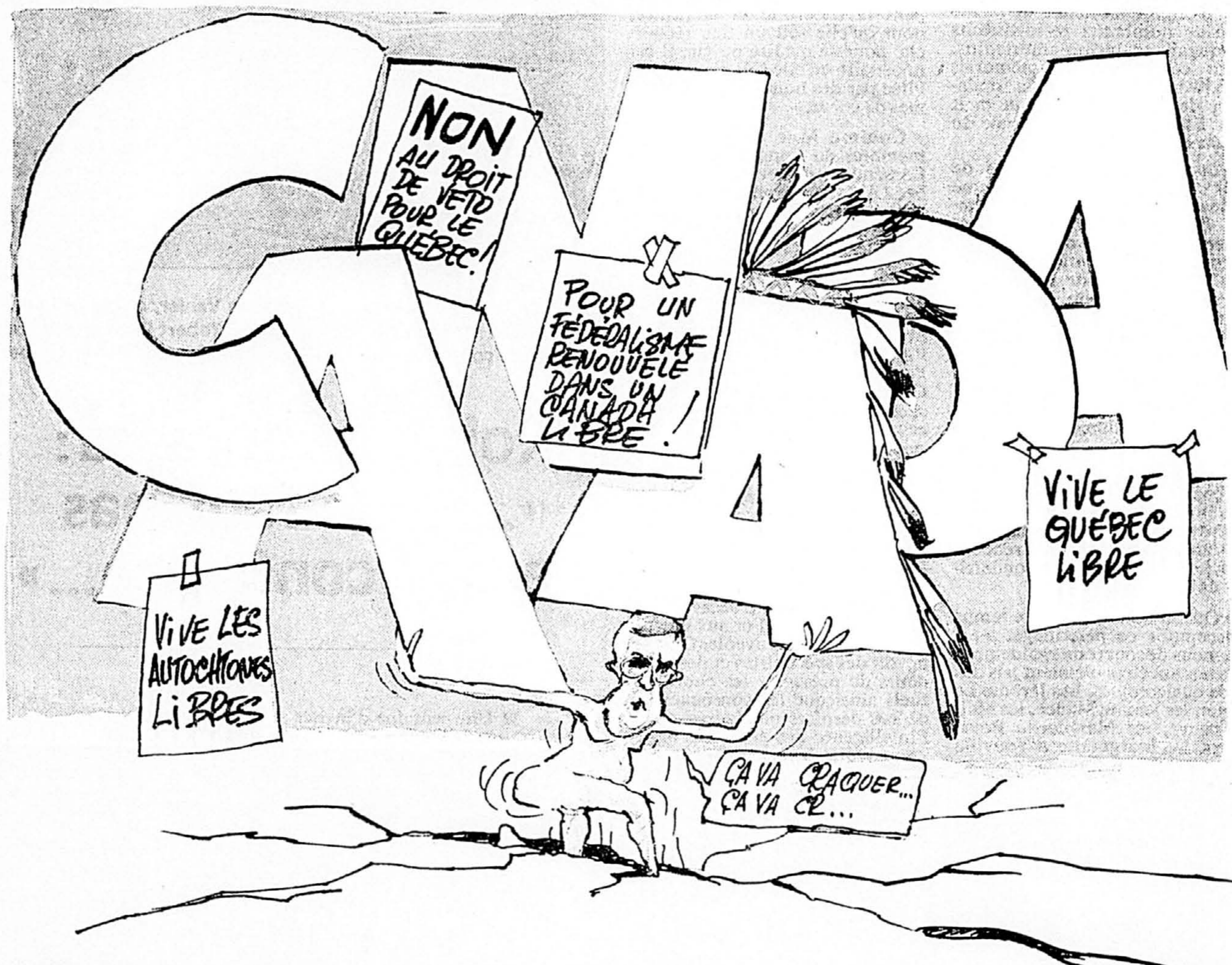
Le silence de Patricia Baird est inadmissible. Cette commission dispose pourtant d'un budget de 25 millions (l'argent des contribuables), est à pied d'oeuvre depuis deux ans et doit remettre son rapport à l'automne.

Ce silence est incompatible avec le lourd contentieux qui pèse sur le dossier. Les sujets étudiés, et surtout leurs implications, modifieront sans aucun doute l'avenir des citoyens. L'étude de la manipulation génétique, des bébés-éprouvette, des solutions à l'infertilité, des mères porteuses et de la vente d'embryons ne doit pas se limiter à de simples constats d'ordre scientifique. Elle doit déborder absolument sur la morale et l'éthique.

Sans cela, le rapport Baird n'aura servi qu'à alimenter la recherche des scientifiques. Mais si les commissaires ont commandé des travaux autres que scientifiques, il est plus que temps de le faire savoir. Madame Baird, la transparence va de soi quand on n'a rien à se reprocher.

Acte trois.

Claudette TOUGAS



Givaud 25/6/92

DROITS RÉSERVÉS

Le pouvoir de dépenser nie l'esprit fédéral et le gouvernement responsable

MARCEL ADAM

Le pouvoir fédéral de dépenser est une pratique qui contrarie le principe fédératif et mine à sa base le gouvernement responsable.

C'est le point que développe le professeur de droit Andrew Petter, de l'Université de Victoria (C.B.), dans une étude publiée il y a trois ans dans la Revue du barreau canadien, sous le titre «Federalism and the myth of the federal spending Power».

Le fédéralisme et le gouvernement responsable sont les piliers fondamentaux de la structure politique canadienne.

Le principe fédératif repose sur la croyance que si certaines matières intéressent la communauté politique nationale, les autres devraient être laissées aux communautés politiques régionales. Autrement dit, les gouvernements régionaux peuvent en certaines matières refléter mieux les attitudes politiques et les aspirations des citoyens.

Ce qui est le cas au Canada. Dans un pays aussi grand et diversifié, où les opinions et les priorités des habitants peuvent varier beaucoup d'une région à l'autre, les gouvernements régionaux sont plus aptes que le gouvernement central à répon-

dre à cette variété de conditions.

En cela, dit l'universitaire, le fédéralisme est une force démocratisante. Du fait qu'il permet aux citoyens d'exercer une plus grande influence sur les politiques relevant de la responsabilité des gouvernements régionaux qu'ils le pourraient si ces politiques étaient attribuées au gouvernement central.

Dans son dessein comme dans ses effets, dit Andrew Petter, le pouvoir de dépenser est contraire aux objectifs politiques du système fédéral. Étant donné que la raison d'être du pouvoir de dépenser (et en particulier des subventions conditionnelles) est de permettre au gouvernement central d'utiliser la fiscalité pour fixer les priorités et déterminer les politiques dans les compétences constitutionnelles des gouvernements provinciaux.

Les subventions conditionnelles étant offertes sur une base volontaire, les gouvernements provinciaux sont libres de les refuser, retournent les défenseurs du pouvoir de dépenser. Mais pour le juriste, soutenir cette thèse c'est ignorer qu'il y a un rapport entre la dépense et la taxation.

L'occupation par le gouvernement fédéral d'un champ de taxation provincial pour y poursuivre des fins provinciales limite l'espace fiscal des provinces et en conséquence restreint leur capacité de se donner les politiques qui ont leur préférence.

Mais l'impact négatif du

pouvoir fédéral de dépenser sur le gouvernement responsable soulève, selon M. Petter, une objection encore plus forte à l'encontre de cette pratique.

En permettant au gouvernement fédéral d'influencer les politiques provinciales au moyen de la fiscalité, le pouvoir de dépenser compromet l'imputabilité politique et dès lors affaiblit l'aptitude des électeurs à exercer un contrôle démocratique sur leur gouvernement.

L'auteur invoque la législation canadienne sur la santé pour illustrer son argument — un exemple brûlant d'actualité en raison du fait que cette loi a été au centre de la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé et des Finances, la semaine dernière.

Ottawa versant des fonds aux provinces qui ont des programmes de soins médicaux et d'hospitalisation conformes aux critères fédéraux, celles qui refuseraient d'adhérer à ces critères n'auraient pas droit à tout le financement fédéral prévu par la loi.

Ce qui montre bien que le but de cette législation est d'influencer la politique provinciale en matière de santé publique.

En entremêlant les responsabilités politiques, cette ingérence affaiblit l'aptitude des communautés politiques nationale et régionales à déterminer quel gouvernement est responsable des forces et faiblesses du système de santé publique. Et les oblige à combattre sur deux fronts à la fois pour obtenir une réforme.

Le citoyen ordinaire pouvant difficilement déterminer quel ordre de gouvernement il doit tenir responsable des politiques, il en résulte une diminution de son influence sur la confection des politiques et une augmentation du pouvoir des élites gouvernementales.

Le professeur Petter mentionne un autre effet pernicieux du pouvoir de dépenser.

Une fois accepté le pouvoir du gouvernement fédéral de dépenser où il lui plaît, il devient possible pour les politiciens et les citoyens d'attribuer à un manque de support fédéral à peu près toutes les déficiences des politiques provinciales. Les gouvernements provinciaux n'encouragent-ils pas constamment, en effet, les électeurs et les groupes d'intérêt à attendre d'Ottawa les solutions qu'ils n'ont pas su apporter à divers problèmes sociaux?

Utiliser le pouvoir de dépenser pour outrepasser les juridictions législatives dans un système fédéral de gouvernement responsable, c'est, pour lui, créer le pire des mondes.

D'une part c'est imposer aux citoyens les coûts et les inconvénients de deux ordres de gouvernement en leur niant les avantages du contrôle local. D'autre part c'est créer une situation où le pouvoir politique est tellement diffus que les citoyens sont moins capables d'influencer et de contrôler les prises de décisions gouvernementales qu'ils le seraient dans un État unitaire.

(À suivre)

La boîte aux lettres

À bas le Sénat

Nous avons enfin la vraie solution à ces interminables discussions constitutionnelles sur la réforme du Sénat: son abolition. Remercions Benoît Bouchard pour avoir dit tout haut ce que tout le monde pense.

Pensez aux millions de dollars que nous épargnerons dans les prochaines années pour ne pas avoir à supporter cette institution désuète et inutile; le Québec l'a abolie depuis plusieurs années et ne s'en trouve pas plus mal.

L'exercice de la démocratie est déjà assez lourd, avec tous ces comités d'études, ces commissions spéciales, les sessions parlementaires; alors allez! prenez la bonne décision une fois pour toutes et cessez de nous endormir avec vos triple-E, pondération, représentativité... et passons à autre chose!

Lucette DE GAGNÉ
Montréal

De «vraies» femmes?

À la fin du mois de mai 1992, les vraies femmes («R.E.A.L. women») reprochaient à la ministre canadienne de la Justice d'adopter un point de vue féministe dans ses interventions. Comme d'habitude, chaque fois que les «vraies femmes» prennent la parole, les hommes en profitent pour juger l'ensemble des femmes. Certains d'entre eux jugent les féministes et d'autres jugent les «vraies femmes» mais aucun ne juge les hommes eux-mêmes.

Pourtant, ceux-ci constituent 91 p. cent de la magistrature québécoise.

Les hommes posent un jugement très timide sur les batteurs et les tueurs de femmes et d'enfants. Ils préfèrent considérer ces abus de pouvoir comme des problèmes personnels à traiter plutôt que de tenir l'abuseur responsable. Par conséquent, il y a trois cent mille batteurs de femmes au Québec et il n'y en a pas mille en prison. Les autres continuent de circuler librement en semant la terreur autour d'eux. Les femmes ont peur et les refuges ferment. Que font les hommes pour le financement des groupes de femmes? Ont-ils même un petit 10\$ à offrir?

Les hommes préfèrent juger les femmes parce qu'elles réclament le contrôle sur la maternité et sur l'avortement. Encore là, ils pourraient porter un jugement plus sévère sur le harcèlement sexuel qui mène parfois au viol. Et combien d'hommes refusent encore de mettre un condom ou de remplacer la pénétration par autre chose, question de varier un peu.

Que les hommes commencent par juger leurs semblables avant de juger les femmes. Qu'ils arrêtent de reconditionner leur masculinité et qu'ils commencent à contribuer à l'égalité des femmes. Qu'ils arrêtent de reconditionner leur masculinité et qu'ils commencent à contribuer à l'égalité des femmes. Personne n'est obligé d'agir comme un «homme» et surtout pas comme un «vrai».

Fernand BOUCHER
Montréal

Rabin, un retour spectaculaire

RICHARD HÉTU
envoyé spécial
JÉRUSALEM

Il n'aime pas donner la bise aux bébés qu'on lui tend. Il aime encore moins faire des discours. Et pourtant, Yitzhak Rabin est le grand responsable de la victoire surprise du Parti travailliste lors des élections de mardi en Israël.

Dans un pays où les campagnes électorales sont davantage axées sur les positions des partis que sur leur chef, le Parti travailliste avait décidé de rompre avec la tradition et de tout miser sur Rabin cette année.



Ainsi, en mai dernier, des affiches ont commencé à apparaître sur lesquelles on pouvait lire: «Israël attend Rabin.» Le slogan faisait référence à une chanson, intitulée «Nasser attend Rabin», dans laquelle un chanteur israélien avait prophétisé la victoire d'Israël contre l'Égypte et ses autres voisins arabes lors de la guerre des six jours en 1967. Rabin était alors chef d'État major de l'armée israélienne.

Culte de la personnalité

L'idée derrière ces affiches était non seulement d'évoquer un des moments les plus glorieux de l'histoire d'Israël mais aussi de rappeler le rôle qu'y avait joué Rabin. Certains, dans le Parti travailliste, dont Shimon Peres, l'éternel adversaire de Rabin, s'étaient opposés à ce «culte de la personnalité». Mais la stratégie a fonctionné.

Né à Jérusalem il y a 70 ans, Rabin effectue un retour spectaculaire sur la scène politique israélienne. Ce militaire de carrière, qui a fait la guerre d'indépendance en 1948, avait été ambassadeur aux États-Unis de 1968 à 1973 avant de devenir premier ministre en 1974. Il avait cependant dû démissionner de ce poste en 1977 à la suite d'un scandale impliquant sa femme. Ce n'est qu'en 1984 qu'il a repris du service au sein du gouvernement, où il a été

ministre de la Défense jusqu'en 1990.

Réagissant à la stratégie du Parti travailliste, le Likoud a passé la campagne électorale à attaquer Rabin, l'accusant d'avoir un problème d'alcool et rappelant la dépression nerveuse dont il aurait souffert quelques jours seulement avant le début de la guerre des six jours.

Rabin a nié avoir un problème d'alcool. Quant à sa soi-disant dépression nerveuse de 1967, il a déclaré: «Je crois que les guerres doivent être jugées par leurs résultats.»

Dans l'opinion, les attaques du Likoud n'ont pas semblé avoir une grande influence. Ainsi, un partisan de Beit Shean a déclaré: «Moi, le Rabin dont je me souviens, c'est celui de la guerre des six jours et de l'opération d'Entebbe.» Cet électeur faisait allusion au fameux sauvetage des otages israéliens à l'aéroport d'Entebbe, en Ouganda, en 1976. Rabin, qui était alors premier ministre, avait ordonné l'opération.

Le choix des USA

Mais en portant Rabin au pouvoir les Israéliens n'obtiennent pas seulement un homme d'action au passé militaire glorieux. Ils obtiennent aussi un homme qui semble plus sincère que Yitzhak Shamir dans sa volonté de faire la paix avec les Palestiniens, tout en étant aussi soucieux que ce dernier de ne pas compromettre la sécurité d'Israël.

«Rabin, c'est quelqu'un pour qui la paix est très importante, mais cette paix est subordonnée à la sécurité», commente Denis Charvit, un politologue de l'Université hébraïque de Jérusalem. «En ce sens, il rassure le public.»

En portant Rabin au pouvoir, les Israéliens obtiennent aussi l'assurance que les relations entre leur pays et les États-Unis cesseront de se détériorer. L'administration Bush avait manifesté son impatience à l'endroit de Shamir en lui refusant des garanties bancaires pour des emprunts de dix milliards réservés à l'intégration des immigrants juifs de l'ex-URSS. Avec un premier ministre moins intransigeant à la tête d'Israël, il faut s'attendre à ce que les Américains manifestent plus de chaleur à l'endroit du pays au cours des prochains mois.



Un policier israélien enguirlande un jeune Palestinien au lendemain de la victoire du Parti travailliste, victoire qui pourrait donner un coup de pouce aux négociations de paix. PHOTO AFP

Washington discret mais soulagé après la victoire travailliste en Israël

d'après AFP
WASHINGTON

Washington s'est refusé hier à tout commentaire élaboré sur le nouveau gouvernement travailliste en Israël, dont la conception du dialogue avec les Arabes a cependant tout lieu de lui plaire davantage que celle de son prédécesseur.

Le secrétaire d'État James Baker a souligné qu'il faudrait «des jours et même des semaines» pour qu'une nouvelle équipe soit formée autour de Yitzhak Rabin, mais a souhaité que dès que cela sera fait les négociations de paix israélo-arabe reprennent immédiatement.

En attendant, a indiqué par la suite le porte-parole du département d'État Margaret Tutwiler, le gouvernement américain s'abstiendra de toute déclaration concernant la mise en place de ce cabinet et le futur des relations entre les États-Unis et Israël.

«De toute évidence, cela ira mieux entre Washington et Israël», a assuré un diplomate occidental sous le couvert de l'anonymat, en rappelant que les relations entre le gouvernement de George Bush et le premier ministre sortant Yitzhak Shamir étaient devenues extrêmement tendues.

Washington a ouvertement critiqué l'équipe du Likoud qui vient de perdre les élections pour ce qu'il considérait être son intransigence, notamment dans le domaine de la colonisation des territoires occupés.

Les États-Unis avaient même suspendu des facilités de crédit de 10 milliards de dollars demandées par Israël pour loger les immigrants juifs de l'ex-URSS, devant le refus du gouvernement Shamir de geler cette colonisation pendant les négociations de paix avec les Arabes.

«C'est sans aucun doute un des

dossiers qui sera réouvert en premier dès la formation de l'équipe Rabin», a ajouté ce diplomate.

Promesse travailliste

Dans son programme le Parti travailliste a en effet promis un gel d'un an de la construction de colonies de peuplement à son niveau actuel de 150 implantations abritant 120 000 colons. Ce gel toutefois ne concerne pas la région de Jérusalem, la vallée du Jourdain et le Golan.

D'autres souhaits de la diplomatie américaine sont satisfaits par le programme de M. Rabin, notamment des négociations sérieuses sur le statut d'autonomie des Palestiniens dans les territoires occupés et l'acceptation du principe de l'échange de la terre contre la paix, même s'il a toujours refusé d'envisager le partage de souveraineté sur Jérusalem.

Enfin, souligne encore ce diplomate, les contacts avec les respon-

sables américains ont toujours été plus faciles avec M. Rabin lorsqu'il était ministre de la Défense dans le gouvernement de coalition israélien qu'avec l'ancien premier ministre Shamir.

«J'espère que nous pourrions avoir le prochain tour des discussions bilatérales de paix dès que possible après la formation du gouvernement», a déclaré M. Baker, principal artisan du processus de paix israélo-arabe.

Arabes et Israéliens sont convenus de se retrouver à Rome pour poursuivre leur dialogue de paix, mais n'ont pas encore arrêté une date pour le faire. La dernière session de ces négociations bilatérales a eu lieu à la fin du mois d'avril à Washington et n'a pas permis de faire des progrès autres que purement formels.

Dans le monde arabe la victoire du parti travailliste, considérée comme plus ouverte au dialogue, a été accueillie avec une satisfaction prudente.

Coup d'État déjoué en Géorgie

d'après Reuter
MOSCOU

Les forces gouvernementales géorgiennes ont déjoué hier un coup de force de partisans du président déchu Zviad Gamsakhourdia en reprenant au bout de cinq heures les installations de la télévision nationale occupées.

Un porte-parole du Conseil d'État a déclaré que l'assaut avait fait trois morts et 26 blessés, un bilan confirmé au ministère géorgien de l'Intérieur.

Le Conseil d'État, au pouvoir en Géorgie, avait dans un premier temps parlé de 40 morts et d'une centaine de blessés.

Le gouvernement a annoncé l'arrestation des dirigeants de la rébellion, parmi lesquels un adjoint de Zviad Gamsakhourdia.

Le premier ministre Tengiz Sigua a déclaré que la Géorgie de-

manderait à la République Tchétchène l'extradition de l'ex-président, accusé d'incitation à la révolte.

La crise a contraint le numéro un géorgien Edouard Chevardnadze à reporter de plusieurs heures son départ pour Dagomis où il devait s'entretenir avec le président russe Boris Eltsine de la crise en Ossétie du Sud.

«Le coup d'État est terminé, il a échoué», a déclaré Edouard Chevardnadze à des partisans massés devant le Conseil d'État. «La situation est normale», a-t-il dit à des journalistes, à son arrivée à l'aéroport de Sochi, sur la mer Noire.

Il a expliqué à la radio géorgienne que les rebelles avaient tenté de bloquer les discussions de Dagomis, auxquelles doivent aussi participer les dirigeants d'Ossétie du Nord et du Sud.

La Garde nationale appuyée par des armes lourdes et des hélicoptères a repris la station de télévision peu après le lancement par le gouvernement d'un ultimatum ordonnant aux insurgés de se rendre dans les deux heures.

Un journaliste géorgien joint par téléphone a rapporté que l'attaque avait commencé par l'intervention d'un commando contre la tour de la télévision, sur une colline surplombant Tbilissi.

La garde nationale a déclenché des tirs à l'arme automatique sans attendre l'expiration de l'ultimatum. Elle a donné l'assaut à midi, reprenant les locaux en quelques minutes.

En s'emparant vers six heures du matin de la tour et des studios de la télévision, les insurgés — au nombre de plusieurs centaines — avaient proclamé le rétablisse-

ment du président ultra-nationaliste Zviad Gamsakhourdia.

Depuis son renversement, en décembre dernier, ses partisans, d'abord réfugiés dans l'ouest de la République, ont lancé une série d'opérations armées contre le gouvernement provisoire.

Élu à une écrasante majorité, en mai 1991, Zviad Gamsakhourdia a rapidement été accusé de se comporter en dictateur par ses opposants politiques. Après sa chute, le pouvoir a été transféré à un Conseil d'État appuyé par des formations armées autrefois fidèles à l'ancien président.

Edouard Chevardnadze, qui fut chef du Parti communiste géorgien avant de devenir ministre soviétique des Affaires étrangères, est revenu en Géorgie en mars pour y prendre la tête du Conseil d'État.

Afrique du Sud: la rupture des négociations par l'ANC oblige de Klerk à convoquer une réunion de crise

d'après AP
JOHANNESBURG

Le président sud-africain Frederik W. de Klerk a convoqué hier une réunion de crise de son gouvernement pour faire face à l'aggravation de la situation, au lendemain de l'annonce par l'ANC de la rupture des négociations sur l'avenir du pays.

M. de Klerk est rentré dans la nuit de Madrid pour tenter de régler la crise la plus grave à laquelle il doit faire face depuis la légalisation de l'ANC en février 1990, puis la libération de Nelson Mandela et le démantèlement progressif de l'apartheid.

Après le massacre commis mercredi 17 juin à Boipatong par des Zoulous de l'Inkhata, qui a fait au moins 39 morts et dans lequel la police sud-africaine est mise en cause, l'ANC avait d'abord annoncé dimanche la suspension de ses discussions politiques sur l'avenir du pays avec le gouvernement.



Frederik W. de Klerk.

Puis, avant-hier, le secrétaire général de l'ANC Cyril Ramaphosa a annoncé la rupture complète des discussions, à moins que le gouvernement satisfasse à une série de 11 demandes. Parmi celles-ci figurent des exigences présen-

tées par l'ANC lors des discussions sur l'avenir du pays: création d'une assemblée constituante en vue d'établir une démocratie non raciale et constitution d'un gouvernement de transition.

Mais l'ANC, qui a décrété le 29 juin journée de deuil national pour les victimes de Boipatong, a aussi exigé des mesures pour mettre fin à la violence qui ensanglante les ghettos. Celle-ci vient essentiellement de l'opposition entre l'ANC et le parti zoulou Inkatha mais l'ANC affirme que la police sud-africaine aide les Zoulous.

M. Ramaphosa a donc aussi demandé la constitution d'une commission internationale chargée d'enquêter sur la violence des cités noires et d'une équipe internationale pour la contrôler.

Avant-hier, le Conseil sud-africain des Églises (SACC), proche de l'ANC, a soutenu ces revendications et annoncé qu'il prendrait part à la campagne de protestation lancée par le parti de M. Mandela.

Le président de Klerk a déjà rejeté l'idée de la commission d'enquête. Dès mardi soir, il a dit «non à une intervention étrangère». Pour lui, la rupture est «fondée sur une contre-vérité fondamentale, à savoir que le gouvernement est impliqué dans l'assassinat de gens».

L'attitude n'est pas nouvelle mais, en fait, le gouvernement de Pretoria a régulièrement autorisé des groupes étrangers à mener des missions d'information.

La crise commence à avoir des répercussions internationales. L'ANC a annoncé le réexamen des engagements sportifs internationaux du pays. Elle va demander au Comité olympique sud-africain de ne pas envoyer de délégation aux JO de Barcelone, ou l'Afrique du Sud doit faire son grand retour après 32 ans d'exclusion. Une visite des rugbymen néo-zélandais et australiens est également menacée, ainsi que celle d'une équipe de football camerounaise.

REPÈRES

Une guerre interne menace d'éclater au Likoud

d'après AFP
JÉRUSALEM

La sévère défaite du Likoud aux législatives en Israël a ouvert la voie à une bataille de succession au sein du parti de la droite nationaliste et risque de menacer son unité forgée par le premier ministre sortant Yitzhak Shamir.

M. Shamir, 76 ans, a annoncé son retrait imminent de la vie politique, à la suite de sa défaite avant-hier. «Je m'en irai bientôt mais ma décision n'est pas liée aux résultats des élections», a-t-il déclaré hier.

Fin de carrière

«J'aurai démissionné dans tous les cas, même si j'avais gagné les élections. Je suis à la fin de ma carrière politique», a dit M. Shamir, qui s'est intéressé à la politique depuis qu'il combattait contre le mandat britannique en Palestine dans les années 40.

À ses côtés se tenait son ministre des Affaires étrangères David Levy, qui avait disputé en vain au premier ministre la direction de la liste électorale du Likoud et qui devrait être de ceux qui vont briguer la place de M. Shamir à la tête du parti.

Un parlementaire proche de M. Levy, M. Reuven Rivlin, a déclaré hier que «la guerre de succession est sur le point de commencer». Pour lui, les candidats favoris sont, outre M. Levy, le ministre de la Défense Moshe Arens, celui de l'Habitat Ariel Sharon, le vice-ministre de l'Information Benjamin Netanyahu et enfin Benny Begin, fils de l'ancien premier ministre Menahem Begin.

En avril dernier, M. Levy avait révélé une brèche au sein du Likoud lorsqu'il avait an-

noncé son intention de démissionner à la suite d'une lutte pour le pouvoir avec le premier ministre. Il était ensuite revenu sur sa démission à la dernière minute. M. Shamir ayant accordé à ses partisans une plus grande représentation au sein des instances du parti.

Polémique

La polémique qui s'était engagée alors avait porté tort au Likoud, M. Levy ayant accusé les ashkenazes (juifs originaires d'Europe), majoritaires à la direction du parti, de discrimination à l'égard des sépharades (originaires du Maghreb et d'Orient).

M. Arens a été parmi ceux qui se sont engagés dans la bataille contre M. Levy. Cet opposant déclaré au ministre des Affaires étrangères avait tout fait pour bloquer toute concession de la part de M. Shamir, parlant même de capitulation.

Les partisans de M. Levy l'ont alors incité à former son propre parti, et ont fait courir le bruit qu'il pourrait envisager de se rallier aux travaillistes dans le cadre d'un gouvernement de coalition issu des élections.

M. Rivlin a pour sa part insisté hier sur le fait que M. Levy «reste au Likoud», en voulant pour preuve le fait qu'il était assis avant hier soir aux côtés de Shamir à la clôture du scrutin.

Mécontents

Des mécontents ont commencé à se faire entendre parmi les responsables du Likoud en critiquant la manière dont leur direction avait mené la campagne. Un membre du comité central du Likoud a appelé à une purge au sein du parti, dans une déclaration hier à la radio israélienne. «M. Shamir n'a jamais été un dirigeant», a dit ce responsable qui a gardé l'anonymat. «Shamir, Levy, Arens doivent partir. Nous avons besoin de sang neuf.»

Le gouvernement serbe soumis à une motion de censure

d'après AFP
BELGRADE

Le gouvernement de Serbie est soumis aujourd'hui au parlement, réuni en session extraordinaire depuis trois jours, à une motion de censure, réclamée par une trentaine de députés, a annoncé hier l'agence Tanjug.

À Sarajevo, des bombardements et tirs sporadiques ont marqué la journée d'hier, après l'annonce que de nouvelles sanctions américaines contre la Serbie étaient à l'étude à Washington. Celles-ci ont été approuvées par le président George Bush hier.

Le premier ministre Radoman Bozovic risque de perdre son poste pour n'avoir pas, selon ses détracteurs, pris des mesures susceptibles d'atténuer les effets néfastes des sanctions imposées à la Serbie et au Monténégro par l'ONU.

Proche collaborateur du président serbe Slobodan Milosevic, M. Bozovic, un cadre de Voïvodine (nord), avait été nommé à ce poste à la mi-janvier, après la démission inattendue et inexplicite de Dragutin Zelenovic.

Le mécontentement gagne même les rangs des députés socialistes (ex-communistes) dont une aile «dissidente», comptant une dizaine de députés, a décidé hier de créer une fraction au sein du groupe parlementaire socialiste sans pour autant quitter le parti, selon l'agence Tanjug.

Cette décision confirme les rumeurs qui circulent depuis un



Deux pères pleurent la mort de leurs fils, âgés de 9 et 10 ans, tués par des tirs de l'armée yougoslave à Slavonski Brod.

PHOTO REUTERS

certain temps à Belgrade sur des dissensions au sein du parti au pouvoir.

Le groupe «dissident» se prononce en faveur d'élections anticipées à tous les niveaux du pouvoir et d'un dialogue avec tous les partis politiques, deux conditions indispensables pour obtenir la levée des sanctions internationales

et éviter la guerre civile en Serbie, rapporte Tanjug.

Mécontentement également parmi les étudiants protestataires de Belgrade à la suite de la décision du Conseil enseignant, sous la pression du pouvoir, de tenir la session d'examen de juin pour les étudiants souhaitant s'y présenter.

La décision équivaut à un «cheval de Troie» et «vise à casser le mouvement», ont estimé les étudiants qui en sont à leur dixième jour de protestation contre le président Milosevic dont ils exigent la démission.

Un groupe d'étudiants de la Faculté d'électronique-technique a

pour sa part tenté de recueillir des signatures au bas d'une pétition demandant la fin de la protestation.

Après une nuit qualifiée de «difficile» par Tanjug, la journée d'hier à Sarajevo a été marquée par des tirs et bombardements sporadiques, devenus pratiquement familiaux aux habitants assiégés depuis deux mois et demi.

La plus grande partie de la ville est toujours privée d'électricité tandis que l'approvisionnement en eau est très réduit.

Les autorités bosniaques poursuivaient néanmoins leurs efforts pour doter la Bosnie-Herzégovine de ses attributs d'Etat indépendant. Une monnaie provisoire, qui portera le nom de dinar comme l'ancienne monnaie yougoslave, est en cours d'impression, a indiqué le premier ministre Jure Pelivan au quotidien *Oslobodjenje*.

En Croatie, les forces armées croates poursuivent depuis trois jours une «violente offensive» en Dalmatie, où elles ont bombardé la ville de Knin, contrôlée par les Serbes, selon Tanjug.

L'hôpital municipal a été touché, selon l'agence, qui a fait état de huit morts et 50 disparus parmi les forces serbes et de 50 morts du côté croate.

À Slavonski Brod (est de la Croatie), l'armée yougoslave a pour la première fois tiré des missiles sol-sol, qui ont tué deux enfants dans un abri hier, selon la télévision croate.

La Croatie fête aujourd'hui le premier anniversaire de son indépendance, officiellement proclamée le 25 juin 1991, en même temps que celle de la Slovénie.

DÉPÊCHES

VIETNAM

Détenus américains
Plus de 130 prisonniers de guerre américains seraient restés en Indochine après le mois d'avril 1973, contrairement à la version officielle donnée à l'époque par le gouvernement américain, a déclaré hier le sénateur John Kerry. «Les informations obtenues par la commission prouvent que des Américains vivants sont restés en Indochine après l'opération Retour», en 1973.

OSSÉTIE DU SUD

Accord
Le président russe Boris Eltsine et le président du conseil d'Etat géorgien Edouard Chevardnadze ont signé hier un accord déterminant des mesures en vue de mettre fin aux violents affrontements en Ossétie du sud (nord de la Géorgie, Caucase), a annoncé l'agence ITAR-TASS.

RUSSIE

FMI
Le Fonds monétaire international (FMI) est disposé à autoriser la Russie à tirer jusqu'à un milliard de dollars dès la conclusion d'un accord de principe sur la mise en oeuvre d'un programme de réforme économique, a indiqué hier un responsable du FMI. Ce responsable a également précisé, sous couvert de l'anonymat, qu'une équipe de négociateurs du Fonds retournerait à Moscou aujourd'hui pour poursuivre les discussions avec les représentants du gouvernement russe.

Tout l'été, on vous réchauffe la Place.

350 ANS



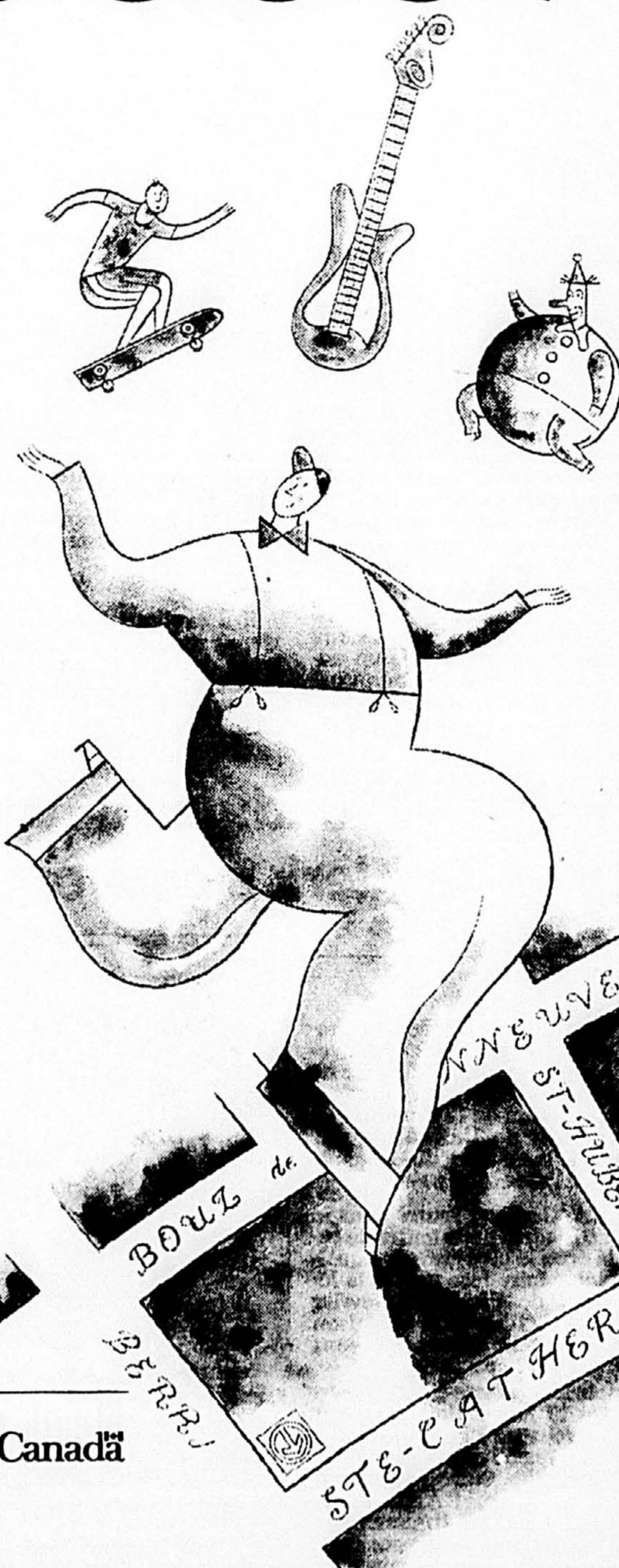
MONTRÉAL fête

SEMAINE BOMBARDIER À LA PLACE DU 350°

Cet été, pas besoin d'être millionnaire pour profiter de la vie et récolter son lot de découvertes. Jusqu'au 6 septembre,

du mardi au dimanche, dès midi, pour le lunch ou le brunch, sous le soleil ou les étoiles, la Place du 350° propose une foule d'activités gratuites : bingo, cinéma, musique classique et populaire, théâtre pour enfants et tutti frutti. Située en plein cœur du Montréal populaire, dans le quadrilatère formé par les rues Berri, Ste-Catherine, St-Hubert et le boulevard de Maisonneuve, la Place du 350° se veut le nouveau lieu de rassemblement et d'animation des Fêtes du 350°. Venez faire un tour !

Pour obtenir des renseignements sur les activités de la Place du 350°, composez le (514) 790-2563.



Une présentation de



Grands partenaires



En collaboration avec



Giroux & Des Lauriers INC. Chaussures de qualité

en FAILLITE

POUR FEMME: Contoura Thomas Wallace Ted Lapidus	POUR HOMME: Hart Florsheim
---	---

40 à 70% de rabais sur tout

WHITE CROSS
REG. 100\$ à 135\$
POUR:
299\$ - 399\$ - 499\$ - 599\$

Lun., mar., mer., 12 h à 18 h — Jeu., ven., 12 h à 21 h — Sam., 10 h à 17 h

VENTE PAR: TOUCHE ROUSS, encanteur
6914, rue ST-HUBERT SEULEMENT

COLLAN GLUANT BOUILLANT ÉTOUFFANT SUFFOCANT HUMIDE BRULANT CHAUD

CET ÉTÉ FAITES VOS FRAIS!

UN CLIMATISEUR GRATUIT OU UN RABAIS ÉQUIVALENT SUR VOTRE NOUVELLE JETTA OU GOLF

UNE OFFRE RIMARQUABLE DE **AUTOMOBILES RIMAR**
Valide jusqu'au 3 juillet 1992

GOLF | JETTA

RIMAR 1 ANS DÉJÀ **Tél: 253-4888**
5500 Métropolitain Est sortie Lacordaire

Le PQ dénonce le « baillon sans précédent » imposé à l'Assemblée nationale

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Dans son bilan de fin de session, l'opposition a dénoncé « le baillon sans précédent » imposé à l'Assemblée nationale pour faire adopter un maigre menu législatif.

Après avoir invoqué l'urgence de la situation dans une motion de suspension des règles de procédure, le gouvernement a fait adopter à la vapeur plus de 28 projets de loi dans la nuit de lundi à mardi et les députés ont pu partir pour leurs vacances estivales sur le coup de midi, mardi.

« Cette session s'est déroulée sous le couvert de l'improvisation la plus totale, a noté dans son bilan le leader de l'opposition officielle Guy Chevrette, et s'est terminée en abus de pouvoir. »

Ce que M. Chevrette a surtout noté dans son analyse c'est que le gouvernement a clairement démontré qu'il était « plus que jamais décidé de passer à travers la crise économique en laissant simplement les choses aller et en se croisant les doigts ».

En rappelant le contenu du discours inaugural, autant que celui du budget, l'opposition parle de déception totale. Elle estime que le gouvernement compte sur des facteurs extérieurs à l'action gouvernementale « et sur l'effet du temps qui passe » pour assurer la relance économique.

Il y a aussi ce que M. Chevrette a appelé « l'avalanche des taxes indirectes » contenues dans le budget.

« Nous croyons avoir démontré que l'entrée en vigueur de la TVQ sur les services, a-t-il souligné, la hausse des tarifs d'Hydro, le siphonnage des fonds de la Société d'assurance automobile du Québec et les coupures dans les soins de santé sont autant de taxes indirectes qui viennent ajouter un montant de 1,5 milliard aux 3 milliards qui ont été prélevés depuis trois ans dans les poches des contribuables. »

Sur le plan constitutionnel, l'opposition estime que la session a débuté par la profession de foi sans équivoque du premier ministre Robert Bourassa à l'égard du Canada, débiteur lors du discours inaugural, pour se terminer avec un autre hommage au Canada par l'adoption du projet de loi 21 concernant la fête du 1^{er} juillet.

M. Chevrette a critiqué l'attitude du gouvernement qui a tenu l'Assemblée nationale systématiquement à l'écart des négociations constitutionnelles et de la stratégie gouvernementale, selon lui.

« Cela est d'autant plus grave, a-t-il soutenu, que le premier minis-

tre a vidé de tout son sens sa déclaration solennelle au peuple québécois lui promettant de ne plus jamais négocier à onze, en négociant à tour de bras en coulisse et au téléphone et en ne prenant même pas la peine de se cacher pour le faire. »

M. Chevrette a vu beaucoup

d'improvisation et d'incohérence sur le plan parlementaire et législatif « et une session extrêmement décevante sur le plan des mesures sociales et économiques ».

De son côté, le chef du Parti égalité, Robert Libman, a profité de l'occasion pour recommander au premier ministre d'abandon-

ner l'idée de récupérer un droit de veto pour le Québec dans cette ronde de négociation, de relancer les travaux de la Commission parlementaire sur les offres fédérales pour au moins discuter « de ce qui est acceptable dans le rapport Beaudoin-Dobbie », de ne pas tenir de référendum sur les offres

mais plutôt sur la souveraineté « pour que les offres fédérales ne soient pas rejetées par la population ».

M. Libman s'est ensuite félicité d'avoir convaincu le gouvernement de voter la loi 21 sur la fête du Canada, forcée une réflexion sur le rapport Chambers traitant

du sort de la minorité anglophone et suscité la réouverture du contrat de Norsk-Hydro.

Il a aussi annoncé que l'audition de sa requête devant la tribunaux contestant la loi référendaire québécoise sera finalement entendue dès le 29 juin au palais de Justice de Montréal.

PRIX D'ESCOMPTE SUR THERMOPOMPES



1

OFFRE SPÉCIALE SANS ACOMPTÉ
ENSEMBLE CARRIER
comprenant fourniture au mazout ou au gaz
• installation complète • toutes taxes comprises • basé sur 120 mois après rabais si admissible

seulement

1488\$

PAR SEMAINE

ECONOTECH
733-1414

2

RHEEM
2 tonnes
Prix spécial
3895\$



YORK — MITSUBISHI — CARRIER — LENNOX — RHEEM — SANYO

POUR VOUS AIDER À AFFRONTER LES RIGUEURS DE L'ÉCONOMIE.

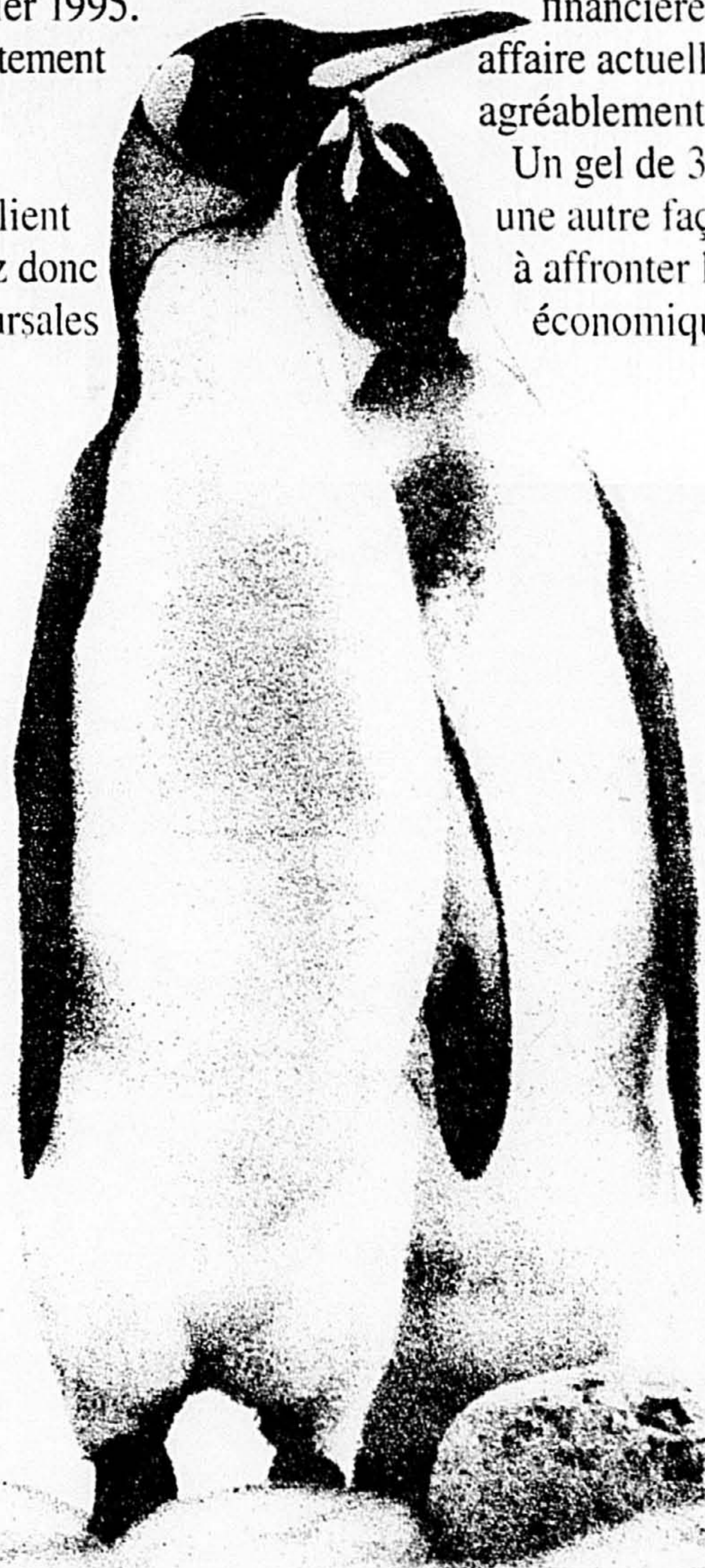
On gèle nos frais de service pour trois ans.

La Banque de Montréal a gelé tous ses frais de service affichés, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1992, au moins jusqu'au 1^{er} janvier 1995. Cela signifie que vous saurez exactement à quoi vous en tenir pour un bon bout de temps.

Si vous n'êtes pas encore un client de la Banque de Montréal, passez donc à n'importe laquelle de nos succursales

prendre un exemplaire de nos Guides-conseils et comparez nos frais avec ceux de l'institution financière avec laquelle vous faites affaire actuellement. Vous en serez agréablement surpris.

Un gel de 3 ans sur nos frais de service — une autre façon pour nous de vous aider à affronter les rigueurs du climat économique.



Mulroney veut mettre au pas les « voleurs » d'Haïti

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Le premier ministre Brian Mulroney assure qu'il fera tout pour mettre au pas les leaders militaires haïtiens qui auraient détourné trois des cinq millions de dollars d'un compte d'aide canadienne.

« Nous allons cesser de leur donner de l'argent, ils ne pourront plus voler comme ils le font maintenant, a indiqué M. Mulroney à son arrivée à une réunion du cabinet restreint. Nous allons déployer tous les efforts pour remettre cet argent aux pauvres gens d'Haïti auxquels il était destiné. »

Le compte a été ouvert il y a deux ans, quand le Canada a envoyé deux chargements de blé et d'autres produits en Haïti. Le gouvernement démocratiquement élu de l'époque a été autorisé à revendre les céréales et à se servir de l'argent ainsi obtenu pour financer des projets de développement.

Le Canada a cessé de signer les chèques tirés sur le compte conjoint quand les militaires ont renversé le gouvernement élu, en septembre dernier. Mais selon CBC, les militaires auraient réussi, à force de pressions sur la banque, à retirer de l'argent du compte, que les autorités canadiennes n'ont pas contrôlé.

On craint maintenant pour les deux millions restants dans le compte.



Au-delà de l'argent, il y a les gens.



Banque de Montréal

NOUVELLE-ÉCOSSE

LÀ OÙ FLOTTE FIÈREMENT LE DRAPEAU ACADIEN.

La langue acadienne des anciens vous accueille dans le petit village de pêcheurs de Chéticamp, le long de la célèbre Cabot Trail. En chemin sur la Fleur-de-Lis Trail, explorez la reconstitution de la forteresse de Louisbourg et laissez-vous emporter dans le passé. Détendez-vous ensuite sur une plage sablonneuse le long du détroit de Northumberland où l'on trouve les eaux les plus chaudes au nord de la Caroline.



Ce monde amical et merveilleux est tellement près de vous. Faites simplement le 1-800-565-0000 (téléphoniste 55) et demandez votre exemplaire gratuit du Guide touristique de la Nouvelle-Écosse 1992. Ou encore, appelez YourWay Holidays au 1-800-565-1563 pour des réservations et des renseignements sur des forfaits.

AVEC UN PLUS GRAND NOMBRE DE PLACES CHAQUE SEMAINE QUE QUICUNQUE, VOUS PARTEZ TOUJOURS GAGNANT AVEC AIR CANADA.

258\$

Tarif s'applique à des jours spécifiques de la semaine. Séjour minimal/maximal, achat préalable et d'autres conditions s'appliquent. Appelez un agent de voyages ou Air Canada au 393-3333



SEJOUR EN ACADIE

A PARTIR DE **389\$**

- PAR PERS. OCC. DOUBLE GÉNIT. 7 JOURS
- HÉBERGEMENT POUR 6 NUITS
- PETIT DÉJEUNER QUOTIDIEN
- ENTRÉE AU PARC NATIONAL DE LOUISBOURG*
- INCLUSIONS DE 2 HEURES POUR OBSERVER LES BALINES*
- TAXE HOTELIÈRE

* N'EST PAS OFFERT EN HAUTE SAISON



NOUVELLE-ÉCOSSE
Mer et monde vous invitent

L'honorable Greg Kerr
Ministre du Tourisme et de la Culture

74 nouveaux membres de l'Ordre du Canada, dont l'astronaute Roberta Bondar

Le pianiste montréalais Louis Lortie et Charles Bronfman, ex-proprétaire des Expos, font également partie des nouveaux membres

Presse Canadienne
OTTAWA

■ L'ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario, Lincoln Alexander, l'astronaute Roberta Bondar ainsi que l'entraîneur des

Flames de Calgary, Dave King, figurent parmi les 74 personnes faites membres de l'Ordre du Canada hier.

Le Gouverneur général Ray Hnatyshyn a fait de M. Alexander un Compagnon de l'Ordre. M. Alexander, qui a été le pre-

mier Noir à occuper la fonction de lieutenant-gouverneur, a ainsi reçu la plus haute distinction de l'Ordre.

L'Ordre du Canada a été créé par la Reine en 1967 afin de rendre hommage aux citoyens canadiens qui se sont distingués dans leur champ d'action.

Sont promus au titre de Compagnon: John Bassett, président du Comité de révision du renseignement de sécurité et propriétaire de CFTO, Jean Sutherland Boggs, qui dirige la Corporation de construction des Musées nationaux, Charles Bronfman, ex-proprétaire des Expos de Montréal et président de Joseph E. Seagram and Sons Ltd., Paul-André Crépeau, doyen de la Faculté de droit de l'université McGill et Helen Mussallem, une infirmière de renom qui a déjà été directrice de l'Association canadienne des infirmières.

Roberta Bondar, qui est devenue la première Canadienne à se rendre dans l'espace, plus tôt cette année à bord de la navette Discovery, figure parmi les 23 personnes nommées Officiers de l'Ordre par M. Hnatyshyn, qui a titre de Gouverneur général du Canada est chancelier et princi-



Roberta Bondar



Louis Lortie

pal Compagnon de l'Ordre d'officiers.

Ont également été nommés Officiers:

L'ancien premier ministre de la Saskatchewan Allan Blakeney, l'ancienne ministre ontarienne Bette Stephenson, le percussionniste Peter Appleyard, l'animatrice de télévision Adrienne Clarkson, le président de la Société des postes Donald Lander, Joan Chalmers, de Toronto, l'ancien lieutenant-gouverneur du Québec Jean-Pierre Côté, le Terre-Neuvien Craig Dobbin, président de CHC Helicopter Corp., Roland Doré, doyen de l'École Polytechnique de Montréal, Davie Fulton, qui a été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1945, le producteur de film John Eberts, de Londres, l'ancien lieu-

tenant-gouverneur de l'Alberta Helen Hunley, Maryvonne Kendergi de Montréal, le pianiste montréalais Louis Lortie, Frederick MacKinnon, de Halifax, Walter Pitman de Toronto, Donald Rae, de Portage la Prairie, Man., l'ex-ambassadeur canadien au désarmement Douglas Roch, Guy Saint-Pierre, président de Groupe SNC, l'ancien juge en chef de la Cour fédérale Arthur Thurlow, d'Ottawa, le chercheur médical Juhn Wada, de Vancouver, et la poète Phyllis Webb, de Fulford Harbor, en Colombie-Britannique.

Le musicien Hagood Hardy, la nageuse de longue distance Vicki Keith et l'entraîneur des Flames de Calgary, Dave King, qui a également dirigé l'équipe olympique de hockey du Canada, figurent pour leur part parmi les 45 personnes ayant été faites Membres de l'Ordre.

Les autres personnes faites Membres sont:

Margaret Angus, Kingston, Ont., Vaughan Baird, Winnipeg, Joyce Beare-Rogers, Nepean, Ont., Yvon Beaulne, Hull, Jean-Luc Bélanger, Balmoral, N.-B., Jacques Bobet, Montréal, Anne Burrows, Edmonton, Dmytro Ci-

pywnyk, Saskatoon, le père Clarence d'Entremont, Pubnico, N.-E., le révérend Laurie Dexter, Port Smith, T.-N.-O., Zane Feldman, d'Edmonton, Ivan Peter Fellegi, d'Ottawa, Guy Fournier, de St-Paul-d'Abbotsford, Josephine Gibbons, St. Mary's Bay, T.-N., Graeme Gibson, Toronto, Ralph Gustafson, North Hatley, Agnes Hall, Winnipeg, Maj-Gen. William Howard, Calgary, Avrom Isaacs, Toronto, Walter Joachim, Montréal, Chester Johnson, Vancouver, Ronald Joyce, Oakville, Ont., Fred Kaufman, Montréal, Claire Kirkland, Rothesay, N.-B., Frances Laracy, Conception Harbor, T.-N., Jean-Noël Lavoie, Laval, Herbert MacRae, Truro, N.-E., Louise Maheu, Toronto, Victor Melnikoff, Westmount, Gerald Moreau, Victoria, C.-B., le révérend Clément Morin, Montréal, Gilles Paquet, Ottawa, le Maj-Gen. Roland Reid, Montréal, Ronald Rennie, Saskatoon, Sinclair Ross, Vancouver, le chef Samuel Sam, Brentwood Bay, C.-B., Paul Schurman, Summerside, I.-P.-E., Josef Skvorecky, Toronto, Elvie Smith, St-Lambert, Steve Stavro, Toronto, Alex Van Bibber, Champagne, Yukon et Doreen Wallace de Fredericton, N.-B.

REMBOURRAGE

Les ateliers **BARIBEAU INC.**

GRAND SPÉCIAL D'ÉTÉ

25% DE RABAIS sur tissus et main-d'oeuvre

30% À 50% DE RABAIS sur tissus en stock

- Très beau choix de coton imprimé en stock.
- Tapis — Draperies — Peinture.
- Service gratuit à domicile.

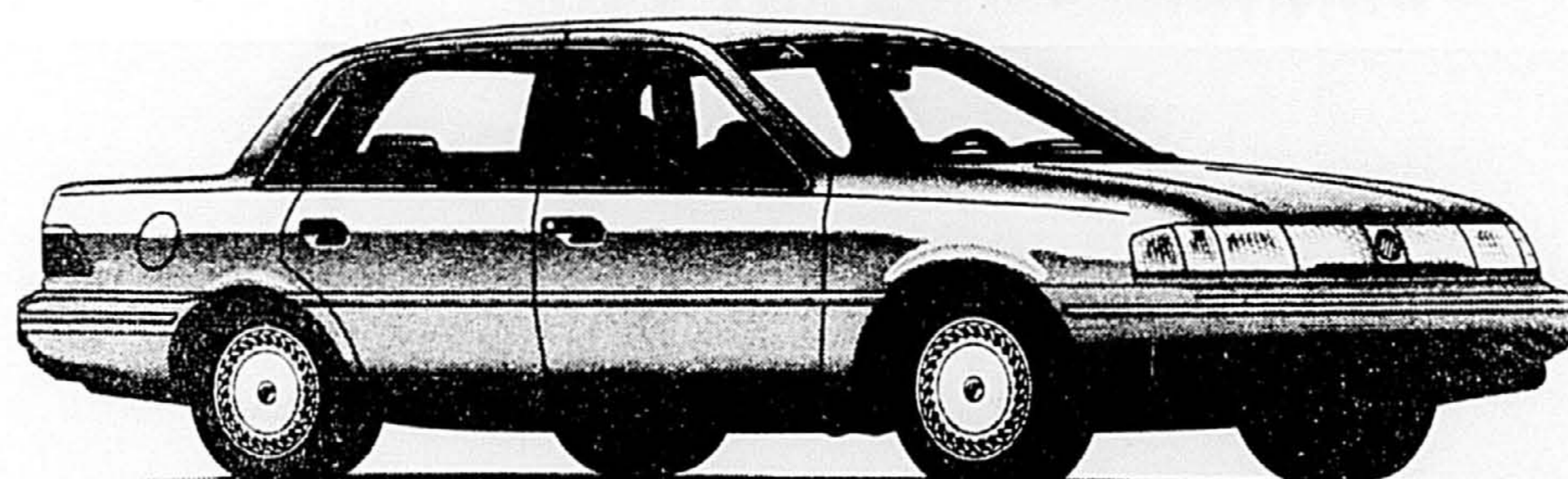
8678, 10^e AVENUE, SAINT-MICHEL, MONTRÉAL

POUR SERVICE RAPIDE DEMANDEZ ANDRÉ AU 728-1116 - 728-4138

SPECIAL POUR L'ÂGE D'OR

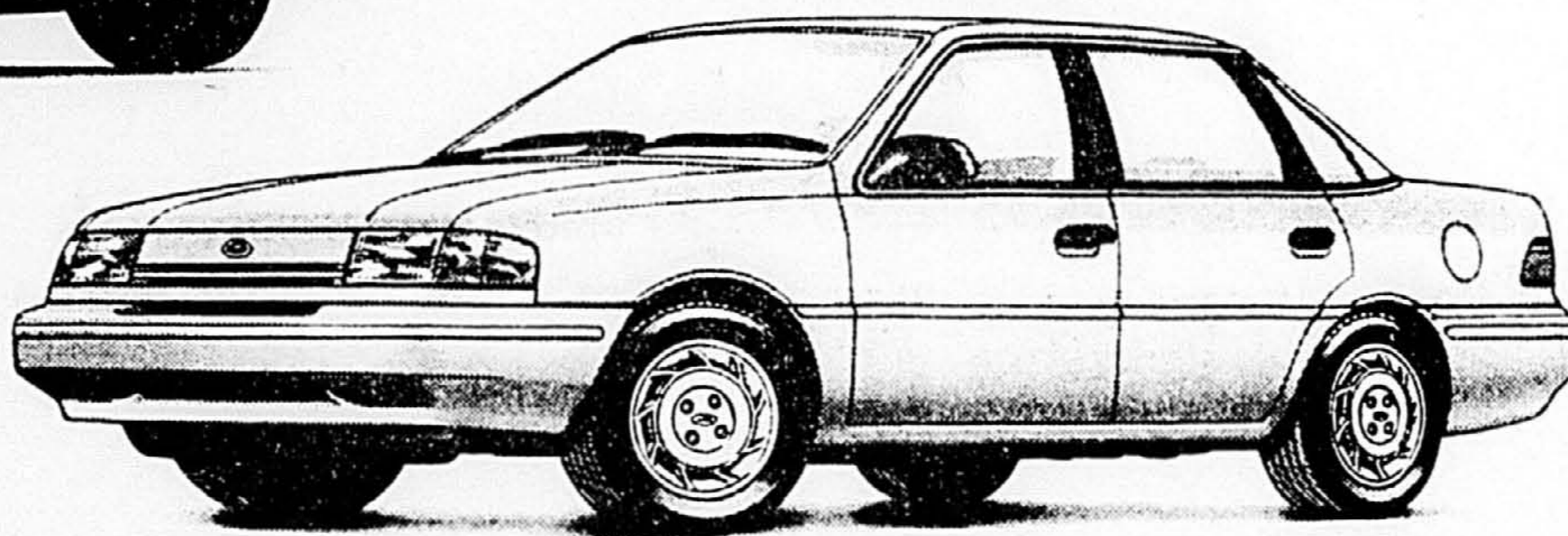
Les rabais Sensasoleil.

Beau temps pour économiser chez vos concessionnaires Ford et Mercury.



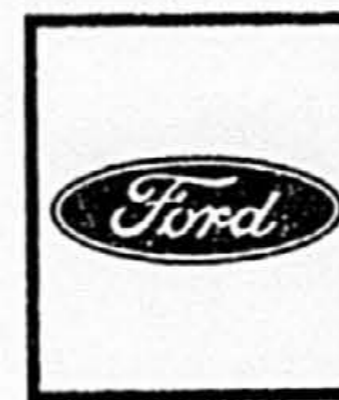
TOPAZ GS
4 portes

TEMPO GL
4 portes



Entièrement équipées

- Climatiseur
- Transmission automatique
- Moteur 2,3 litres à injection électronique
- Servo-freins/Servo-direction
- Radio am/fm stéréo électronique
- Glaces teintées
- Rétroviseurs à télécommande électrique



36 GARANTIE
pare-chocs à pare-chocs
60 SANS FRANCHISE

Réduction sur équipement Groupe Valeur Plus jusqu'à: 1 320 \$⁺
Remise Ford: 1 000 \$
TOTAL réduction et remise: 2 320 \$

Ou obtenez la réduction plus un taux de crédit du fabricant jusqu'à 48 mois.

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS: Certificat de 750 \$ valable pour tous les modèles neufs de voitures et de camionnettes Ford et Mercury.

LES CONCESSIONNAIRES



DU QUÉBEC

Encore plus pour vous!

L'OFFRE DE REMISE ET LE TAUX DE CRÉDIT OFFERT PAR FORD DU CANADA NE PEUVENT ÊTRE COMBINÉS. FINANCEMENT SUJET À L'APPROBATION DU CRÉDIT. CETTE OFFRE EST POUR UNE DURÉE LIMITÉE ET S'APPLIQUE AUX MODÈLES 1992. VENTE AU DÉTAIL À PARTIR DES INVENTAIRES DES CONCESSIONNAIRES SEULEMENT. OFFRE DISPONIBLE AUX RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT. LA REMISE DE 1 000 \$ N'INCLUT PAS LA TPS. LA RÉDUCTION SUR L'ÉQUIPEMENT EST BASÉE SUR LE P.D.S.F. DES ÉQUIPEMENTS ACHETÉS SÉPARÉMENT. VOYEZ LE CONCESSIONNAIRE POUR OBTENIR TOUS LES DÉTAILS.

En bref

DÉBAT BOURASSA-PARIZEAU

Le premier ministre du Québec Robert Bourassa et le chef de l'opposition Jacques Parizeau sont convenus mardi de se faire face prochainement lors d'un débat sur le type d'union économique que devrait choisir le Québec. Les modalités et la date du débat ne sont cependant pas encore fixées. M. Parizeau a lancé l'idée à l'Assemblée nationale, signalant qu'un tel face à face «contribuerait à éclairer le débat». «Je serai disponible», a répondu M. Bourassa en soumettant que le débat pourrait revêtir l'une ou l'autre des formes suivantes: une interpellation spéciale tenue à l'Assemblée nationale convoquée par consentement ou une discussion devant la commission parlementaire chargée d'étudier la souveraineté du Québec.

LE SÉNAT ADOPTE LE PROJET DE LOI RÉFÉRENDAIRE

Le Sénat a procédé lundi soir à l'adoption finale du projet de loi autorisant le gouvernement fédéral à tenir un référendum sur la réforme constitutionnelle. Le projet de loi permet au gouvernement de tenir un référendum à la grandeur du pays ou dans certaines provinces choisies. Quant à la question référendaire, il est prévu que son libellé sera déterminé par le Parlement.

LES SONDAGES RENDUS PUBLICS

Le gouvernement fédéral, actuellement en cour pour empêcher la publication des résultats de sondages menés l'an dernier sur la constitution, pourrait rendre publics bientôt les résultats de la plupart de ses consultations. Selon le Commissaire à l'information, John Grace, le gouvernement vient d'approuver une nouvelle politique qui permettrait à tout citoyen de consulter la plupart des sondages, à l'inté-

rieur d'une période de 90 jours suivant le dépôt des résultats. Reste maintenant à savoir comment on appliquera cette nouvelle politique. Certains résultats à caractère délicat pourraient cependant demeurer secrets. Une porte-parole du Conseil du trésor, Mme Grace Brickell, a confirmé qu'une politique en ce sens avait été élaborée, mais n'a pu indiquer quand elle serait mise en place.

LA TAXE D'AMUSEMENT DISPARAIT

Le projet de loi 20 abolissant la taxe d'amusement de 10 pour cent a été adopté peu avant l'ajournement par l'Assemblée nationale et il entrera en vigueur la 1er juillet, en même temps que la taxe de vente du Québec (TVQ) de 4 pour cent. L'abolition de ce droit d'entrée a pour effet de ramener à un peu plus de 11 pour cent les frais exigibles lors du paiement d'un droit d'entrée, soit l'effet cumulé de la TPS de 7 pour cent et de la taxe de vente du Québec (TVQ) de 4 pour cent. Le pourcentage de frais présentement assumés par les consommateurs québécois est d'un peu plus de 17 pour cent, soit 10 pour cent pour les droits sur les divertissements et 7 pour cent pour la TPS.

UN BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE À QUÉBEC

Une des principales artères de la ville de Québec, le boulevard Saint-Cyrille, deviendra le boulevard René-Lévesque à compter du premier janvier 1993 en hommage à celui qui a été premier ministre du Québec entre 1976 et 1985. Le boulevard Saint-Cyrille traverse d'est en ouest, à partir de la Colline parlementaire, les villes de Québec, Sillery et Sainte-Foy parallèlement à la Grande-Allée. M. Lévesque a habité et a vécu longtemps à différents endroits sur cette artère.

L'adoption de la Loi sur l'évaluation environnementale laisse prévoir d'autres batailles de juridiction

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

Après plusieurs années de tergiversations et malgré les vives protestations de dernière heure du ministre de l'Environnement du Québec, le Parlement fédéral s'est doté d'un cadre législatif pour l'évaluation environnementale de projets publics et privés.

Le Sénat a en effet adopté le projet de loi C-13 sur la mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, mardi, par 55 voix contre une et huit abstentions. Les sénateurs conservateurs du Québec, qui s'étaient montrés réceptifs aux critiques formulées par le ministre québécois Pierre Paradis, se sont abstenus de voter.

«Nous sommes favorables à la protection de l'environnement et au principe de ce projet de loi. Mais notre abstention a pour but de démontrer très clairement que nous sommes préoccupés par le respect des champs de juridiction des provinces dans le contexte constitutionnel actuel», a déclaré le sénateur Gerald Beaudoin.

Son collègue conservateur Roch Bolduc a prêté que la loi fédérale donnera lieu à un «chaos bureaucratique incroyable» et à d'autres batailles de juridiction entre le gouvernement fédéral et les provinces. «Il aurait pourtant été si simple d'amender le projet de loi pour éviter des querelles inutiles», a-t-il ajouté.

La loi C-13 détermine les projets publics et privés visés par le processus fédéral d'évaluation environnementale ainsi que la procédure qui sera suivie. Elle vise surtout à clarifier l'imbroglio juridique provoqué par des décisions rendues par les tribunaux ces dernières années.

La Cour fédérale, dans une décision rendue en mars 1990, a en effet statué que le gouvernement canadien avait l'obligation de réaliser une évaluation des impacts environnementaux de tous les projets privés ou publics lors-

qu'un permis ou une licence fédérale était requise.

Par ce jugement, la Cour fédérale a ainsi donné force de loi aux lignes directrices de la Procédure fédérale d'examen des évaluations environnementales (PFEE) instituées par un décret du cabinet fédéral en 1984. Ainsi, Ottawa se voyait obligé de tenir des études environnementales même si aucune loi n'encadrait le processus fédéral.

Dans le cas du barrage Oldman en Alberta, les tribunaux ont ainsi trouvé le gouvernement canadien négligent d'avoir émis un permis de construction en vertu de la Loi fédérale sur les cours d'eau navigables sans avoir au préalable réalisé une étude environnementale. Même si les travaux étaient terminés à 60 p. cent, Ottawa se voyait forcé de procéder à une étude d'impacts.

Aussi, la loi C-13 détermine les projets visés par le processus fédéral d'évaluation environnementale ainsi que les dispositions générales des études qui seront réalisées. Elle stipule que le processus fédéral sera enclenché si le gouvernement fédéral est le promoteur du projet, s'il doit délivrer un permis ou une licence ou s'il apporte une contribution financière en vertu de son pouvoir de dépenser.

Pour le ministre de l'Environnement du Québec, M. Pierre Paradis, la nouvelle loi fédérale permettra ainsi à Ottawa de réaliser

une évaluation environnementale des projets qui tombent sous la juridiction des provinces lorsqu'il intervient en vertu de son pouvoir de dépenser. «C'est un processus fédéral à la fois totalitaire et dominateur qui ne respecte pas la juridiction des provinces», s'est-il écrié.

Ainsi, selon le gouvernement du Québec, le processus fédéral d'évaluation aura préséance pour tous projets concernant la construction de routes, la protection des sols agricoles, les déchets domestiques ou tout autre domaine de juridiction provinciale si Ottawa apporte une contribution financière en vertu de son pouvoir de dépenser dans les champs de compétence exclusive des provinces.

Les sénateurs conservateurs du Québec ont présenté un amendement au comité sénatorial chargé de l'étude du projet de loi, qui a toutefois été défilé par sept voix contre six. Si l'amendement avait été accepté par ce comité, le projet de loi C-13 aurait été renvoyé à la Chambre des communes, ce qui aurait pu, selon plusieurs sénateurs, retarder de plusieurs mois son adoption. Dans le cas d'élections précipitées, le projet aurait pu mourir au feuilleton.

Avant son adoption par le Sénat, les libéraux ont présenté une motion pour renvoyer le projet de loi à l'étude par le comité sénatorial de l'énergie, des ressources et de l'environnement en raison de la non-concordance des textes

français et anglais de plusieurs articles. Cette motion a été défilée par 38 voix contre 27, les sénateurs conservateurs du Québec ayant voté contre.

Si les sénateurs conservateurs du Québec avaient voté avec les libéraux, le projet n'aurait pas été adopté par le Sénat. Il aurait ainsi été possible pour le sénateur Beaudoin de revenir à la charge et de présenter à nouveau un amendement, ce qui a fait dire aux libéraux que les sénateurs conservateurs du Québec n'ont pas eu le courage de mener leur lutte jusqu'au bout.

Maintenant que le projet de loi C-13 a reçu la sanction royale, le ministre fédéral de l'environnement entreprendra de rédiger la réglementation entourant la législation. Le ministre suggérera ainsi au cabinet fédéral les fonctions d'octroi de licences et de permis qui seront assujetties au processus d'évaluation environnementale.

Plusieurs groupes environnementalistes ont critiqué cette façon de faire, affirmant que tous les projets qui requièrent une licence ou un permis devraient faire l'objet d'une évaluation environnementale. Certains craignent que l'évaluation de certains projets ne soit pas à l'abri des décisions politiques puisque le cabinet fédéral pourra soustraire à la portée de la loi certaines de ces compétences constitutionnelles par règlement, sans passer par le Parlement.

Fondation de l'Hôpital Saint-Luc
LISTE DES GAGNANTS DU TIRAGE DU 19 JUIN 1992

PRIX	VALEUR	NOM DU GAGNANT	NUMÉRO GAGNANT
1 ^{er} Chevrolet Cavalier Z24 Décapotable 1992	23 500 \$	M ^{me} Denise Lajoie	048989
2 ^e Croisière de sept jours sur le Crown Princess	3 200 \$	M ^{me} Domina Latendresse	060885
3 ^e Montant de 1 000 \$ en argent	1 000 \$	M ^{me} Éliisa Desrosiers	023650
4 ^e Caméra vidéo	1 000 \$	M. Rosalre Thériault	089202
5 ^e Équipement de golf	800 \$	M. Yannick Lafleur	009996
6 ^e Séjour de trois jours et deux nuits au Château Montebello	500 \$	M. Patrick Marlon	030657

La Fondation de l'Hôpital Saint-Luc remercie sincèrement tous les participants, commanditaires et bénévoles qui ont participé au succès de cette activité.
Félicitations à tous les gagnants et à l'an prochain !

RABAIS SUPPLÉMENTAIRES
PASCAL MEUBLES A FAIT FAILLITE

MAYNARDS FUT MANDATÉ PAR L'AGENT POISSANT THIBAUT PEAT MARWICK THORNE DE LIQUIDER L'INVENTAIRE COMPLET DE MEUBLES

- MEUBLES DE CHAMBRE À COUCHER ET DE SALLE À MANGER
- ENSEMBLES SOFA ● SOFA-LITS ● CHAISES LONGUES
- FAUTEUILS ● MOBILIER DE CUISINE ● CLIMATISEURS

CLIMATISEURS
AU RABAIS DE 35%

GENERAL ELECTRIC 207-443-8	6,000 BTU	VENTE 278 [¢]
DANBY MODÈLE D-6000	6,000 BTU	VENTE 278 [¢]
DANBY MODÈLE D-5000	5,000 BTU	VENTE 239 [¢]
FEDDERS MODÈLE VA 606	6,000 BTU	VENTE 385 [¢]
FEDDERS MODÈLE VA 608	8,000 BTU	VENTE 426 [¢]
FEDDERS MODÈLE CE 910	10,000 BTU	VENTE 454 [¢]
FEDDERS MODÈLE AE 606	6,000 BTU	VENTE 304 [¢]
FEDDERS MODÈLE CW 510	10,000 BTU	VENTE 519 [¢]
FEDDERS 082-014-8	10,000 BTU	VENTE 454 [¢]

MOBILIER DE SALON ET ACCESSOIRES

VENTE RABAIS DE 40% À 60%

- BAUHAUS ● LAZY-BOY
- KROEHLER ● ITAL DESIGN
- BASSETT

MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER ET DE SALLE À MANGER

VENTE RABAIS DE 40%, 50% ET 60%

- BERNHARDT ● STANLEY
- KROEHLER ● BASSETT
- AMERICAN DREW

ÉTAGÈRES MARBODAL FABRIQUÉ EN SUÈDE

TOUT AU RABAIS DE 60%

FINITION EN BLANC OU NOIR

ENSEMBLES AU RABAIS DE 50%

MATELAS/SOMMIER DE MARQUE SEALY

LA VENTE DÉBUTE AUJOURD'HUI @ 10 h
JEU ET VEN 10 h à 21 h, SAM 9h à 17 h, LUN. ET MAR. 10 h à 18 h
3600 COTE VERTU, ST-LAURENT
6800 JEAN TALON EST, ST-LÉONARD

Maynards DEPUIS 1900
COMPTANT

Pour dorer votre peau au soleil, Clinique vous offre la lune!

Déterminez d'abord le niveau de tolérance de votre peau au soleil, à l'aide de l'ordinateur-beauté Clinique.

Puis, informez-vous des produits Clinique, tels que les écrans solaires FPS 8 ou FPS 19, conçus pour protéger l'épiderme des effets néfastes de certains rayons du soleil.

Écran solaire FPS 8. 100 ml. 13 \$ ch.
Écran solaire FPS 19. 100 ml. 13 \$ ch.

CLINIQUE
Anallergènes, sans parfum.



L'été « prime » chez Clinique!

À l'achat d'un écran solaire Clinique, FPS 8 ou FPS 19, vous recevrez, sans frais, un sac de plage transparent, tout ce qu'il y a de look! (Serviette, lunettes de soleil et écran solaire Clinique non compris.)
Produits de beauté, rayon 240.

Offre en vigueur jusqu'à épuisement des stocks.



ON PEUT PAS DEMANDER MIEUX!
LA BAIE
Compagnie de la Baie d'Hudson

Une mère accusée d'outrage au tribunal à cause de son refus d'envoyer son fils en France, comparait

BRUNO BISSON

Le procès pour outrage au tribunal de Mme Françoise Dennis, qui a refusé d'envoyer son fils de sept ans chez ses grands-parents en France, malgré un ordre de la Cour, se tiendra ce matin au Palais de justice de Montréal... en présence de l'enfant.

Le conjoint de Mme Dennis, Trevor, a reçu par huissier, mardi, un subpoena exigeant que le fils de ce couple d'immigrants reçus au Canada, accompagne ses parents à la Cour, aujourd'hui.

M. et Mme Dennis s'opposent à l'exécution d'un jugement rendu par un Tribunal de Grande instance de Chartres, en France, qui a accordé aux parents de Mme

Dennis le droit d'héberger leur petit-fils chez eux, un mois par année, durant la période des vacances scolaires.

Ce jugement, rendu au printemps de 1989, a été validé par la Cour supérieure du Québec, en mars 1990, et est donc exécutoire immédiatement, même si une demande d'appel a été déposée par le couple Dennis.

Mme Dennis, née Haudebourg, est en brouille depuis plusieurs années avec ses parents et a immigré au Canada en 1987 avec son mari, Trevor, un Britannique d'origine, chercheur en biologie.

Les circonstances troubles ayant amené Mme Dennis à quitter le domicile familial de Chartres, à environ 100 kilomètres au sud-ouest de Paris, ont peu à peu miné les relations entre M. et Mme Haudebourg et leur fille, aujourd'hui âgée de 37 ans.

Mme Dennis craint que son fils de sept ans soit victime de ce qu'elle décrit comme «un milieu familial oppressant» et s'oppose farouchement à ce que l'enfant soit confié à ses grands-parents,

qu'il n'a plus revu depuis 1987. Il n'était âgé que de deux ans et demi.

Le couple a l'intention de produire un rapport, rédigé par un psychologue, recommandant que l'enfant de sept ne soit pas forcé d'aller vivre un mois chez ses grands-parents.

En vertu d'une entente entre le Canada et la France et portant notamment sur les droits de garde des enfants, un jugement rendu dans l'un des deux pays peut être rendu exécutoire dans l'autre, s'il est validé par une simple ordonnance d'une Chambre civile.

Mme Dennis a toutefois refusé de se plier à l'ordonnance de la Cour supérieure lui enjoignant de respecter la décision rendue en France, en son absence, et qui ne fut pas contestée en appel. Son refus la rend donc passible d'une peine d'emprisonnement ou d'une amende pouvant aller jusqu'à 1000 \$ si la Cour la reconnaît coupable d'outrage au tribunal.

RANDONNÉE à BICYCLETTE

foresterie noranda de 150km

Pour la Sclérose en plaques

Le plus beau rendez-vous cycliste de votre été!

Venez pédaler avec moi, Sylvain Giguère, et 800 mordus du vélo pour découvrir le Coeur-du-Québec.

Un beau week-end bien encadré par une super équipe. Pédaler sera notre seul souci!

L'hébergement, les repas, un super party le samedi soir et même plus... une expérience inoubliable!

Inscrivez-vous dès maintenant, les places sont limitées.

Info: (514) 847-VÉLO

Producteur délégué: le Tour de l'Île de Montréal inc.



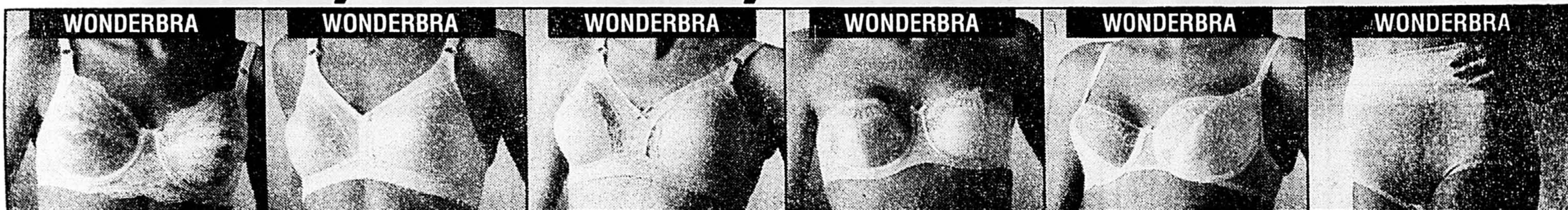
Sylvain Giguère
Porte-parole 1992

29 - 30 août 1992

Louiseville
Trois-Rivières

30% À 50% DE RABAIS

MESDAMES, VOS DESSOUS FAVORIS SIGNÉS VOGUE, WONDERBRA, WARNER'S ET PLAYTEX!



30% de rabais. Soutien-gorge de dentelle. Blanc ou beige. N° 7422. 34 à 36. B. Ord. 26 \$, Solde 18,20 \$ ch. 34 à 40, C ou D. Ord. 27 \$. Solde 18,90 \$ ch. 36 à 40, DD. Ord. 28 \$. Solde 19,60 \$ ch.

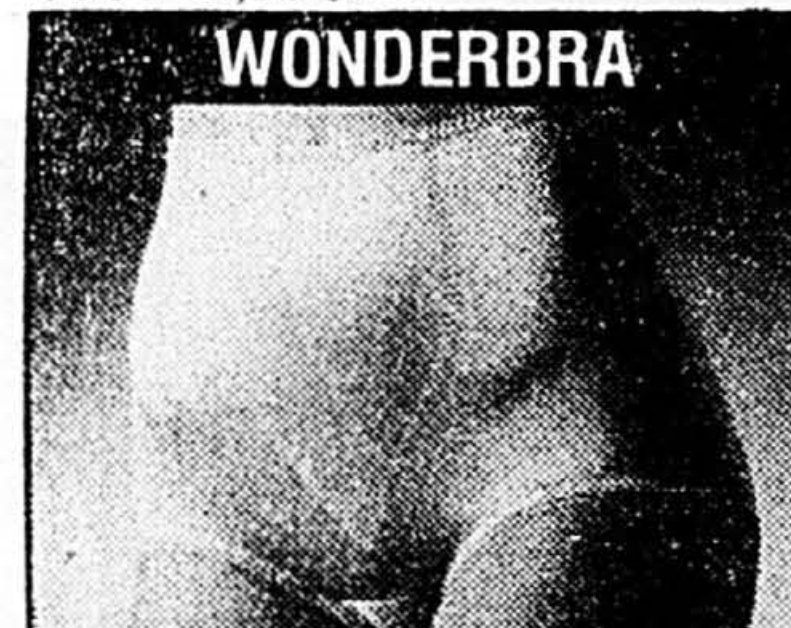
30% de rabais. Soutien-gorge «Circle of comfort». Blanc. N° 2890. 36 à 42, B ou C. Ord. 26,50 \$. Solde 18,55 \$ ch. 36 à 42, D. Ord. 27,50 \$. Solde 19,25 \$ ch. 38 à 42, DD. Ord. 28,50 \$. Solde 19,95 \$ ch.

30% de rabais. Soutien-gorge tout élastique. Blanc ou beige. N° 2615. 34 à 38, B ou C. Ord. 25 \$. Solde 17,50 \$ ch. 36 à 38, D. Ord. 26 \$. Solde 18,20 \$ ch.

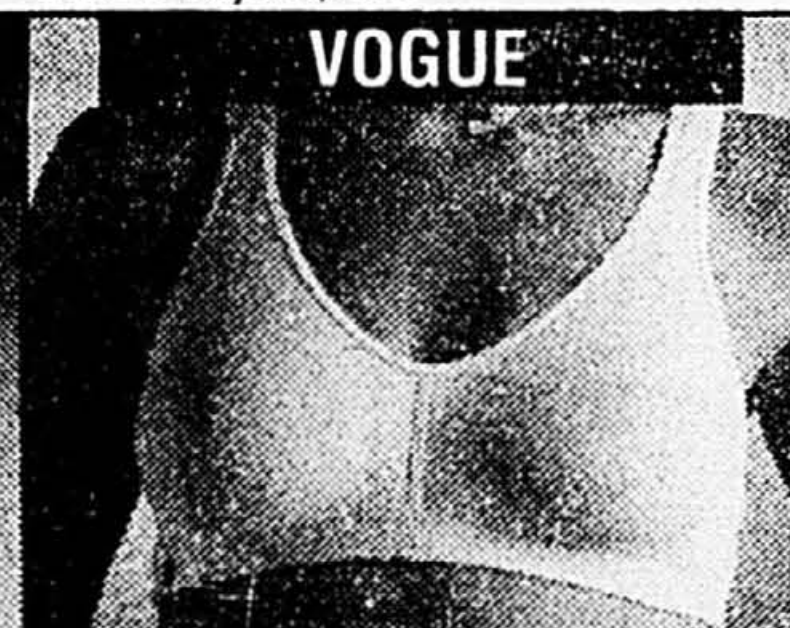
30% de rabais. Bustier «Soupçon de dentelle». Blanc ou beige. N° 4205. 34 à 36, A, B ou C. Ord. 22,50 \$. Solde 15,05 \$ ch.

30% de rabais. Soutien-gorge balconnet à armature. Blanc. N° 8242. 34 à 36, A, B ou C. Ord. 25 \$. Solde 17,50 \$ ch.

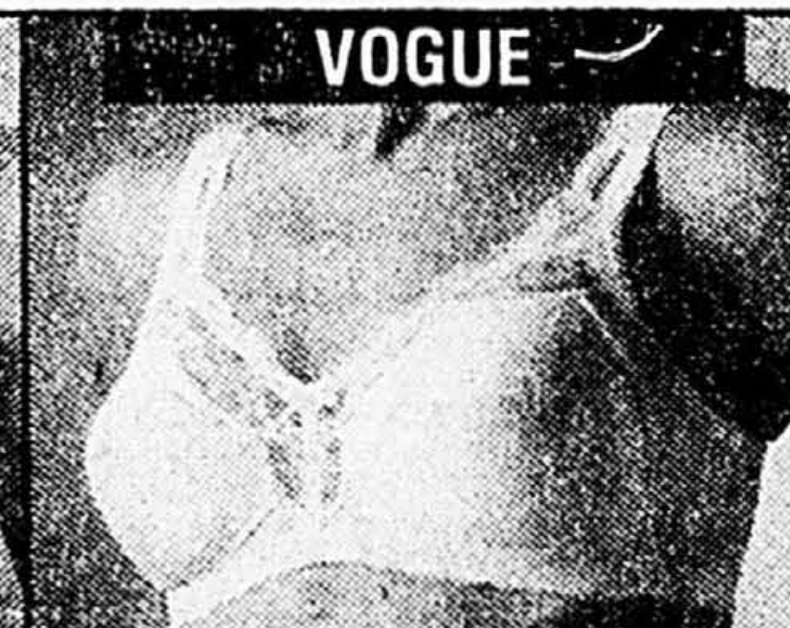
30% de rabais. Culotte à soutien léger. Blanc ou beige. N° 700. M.G.TG. Ord. 9 \$. Solde 6,30 \$ ch.



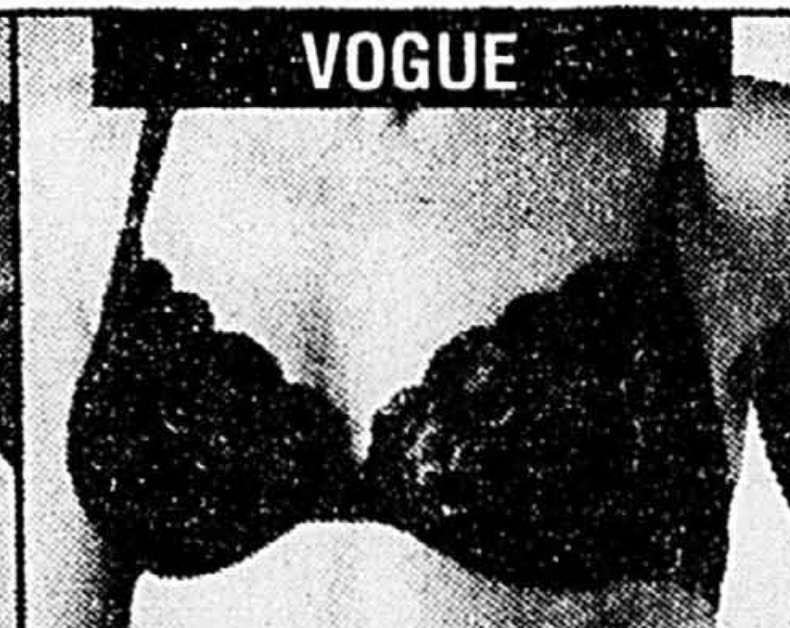
30% de rabais. Culotte «Wonderfit» à plastron amincissant. Blanc ou beige. N° 750. M.G.TG. Ord. 10 \$. Solde 7 \$ ch. TTG. Ord. 11 \$. Solde 7,70 \$ ch.



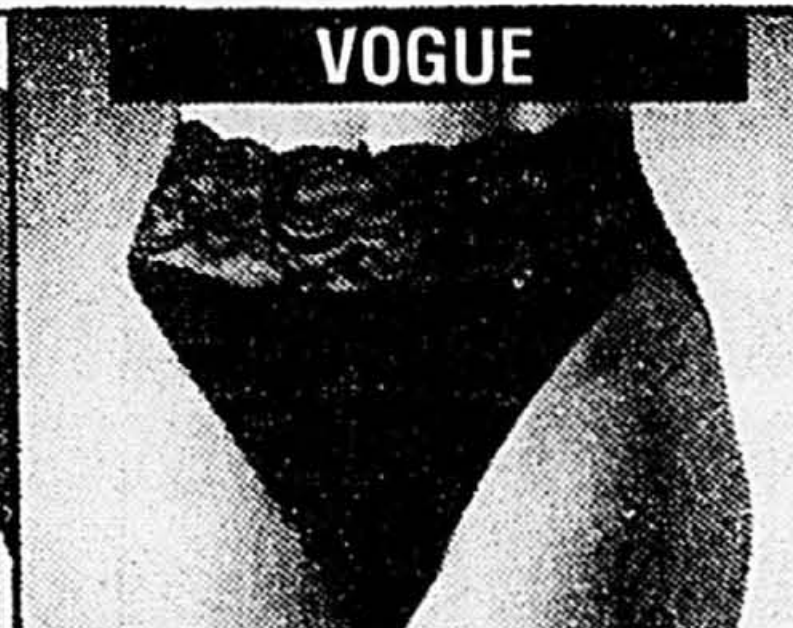
30% de rabais. Soutien-gorge de sport. Blanc ou beige. N° 1760. 34 à 38, B, C ou D. Ord. 20,50 \$. Solde 14,35 \$ ch.



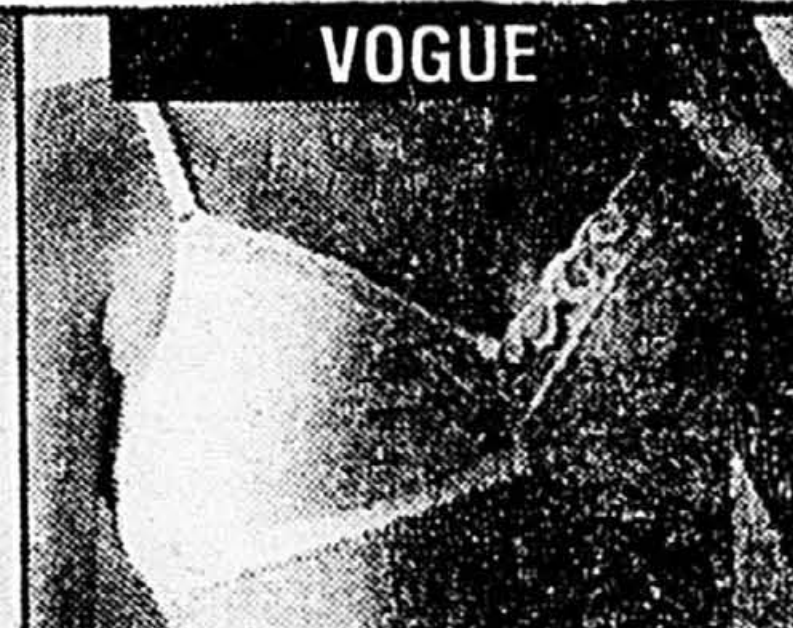
30% de rabais. Pour poitrine forte. Blanc. N° 1128. 34 à 38, B ou C. Après lancement 19 \$. Solde 13,30 \$ ch. 38 à 40, D. Après lancement 20 \$. Solde 14 \$ ch.



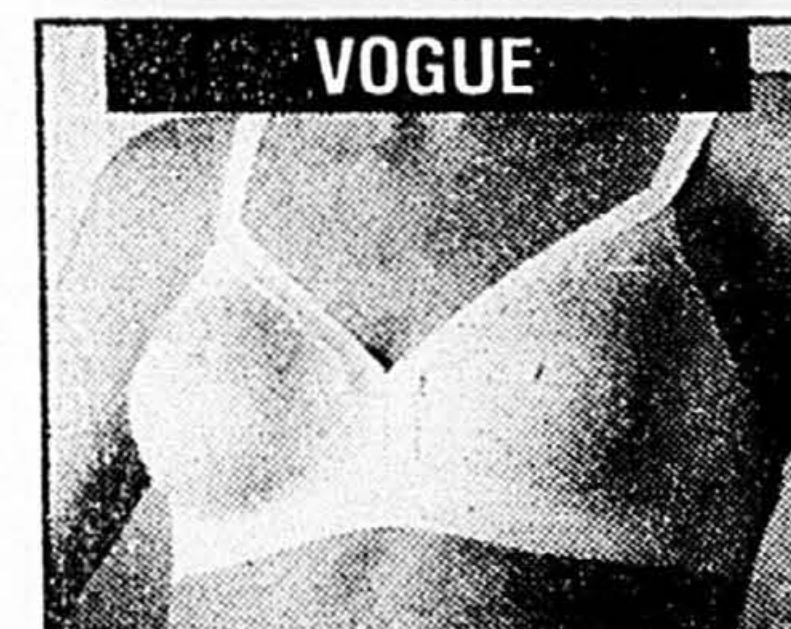
30% de rabais. Soutien-gorge s'attachant devant. Blanc ou noir. N° 1123. 34 à 36, A ou C; 34 à 38, B. Ord. 20,50 \$. Solde 14,35 \$ ch.



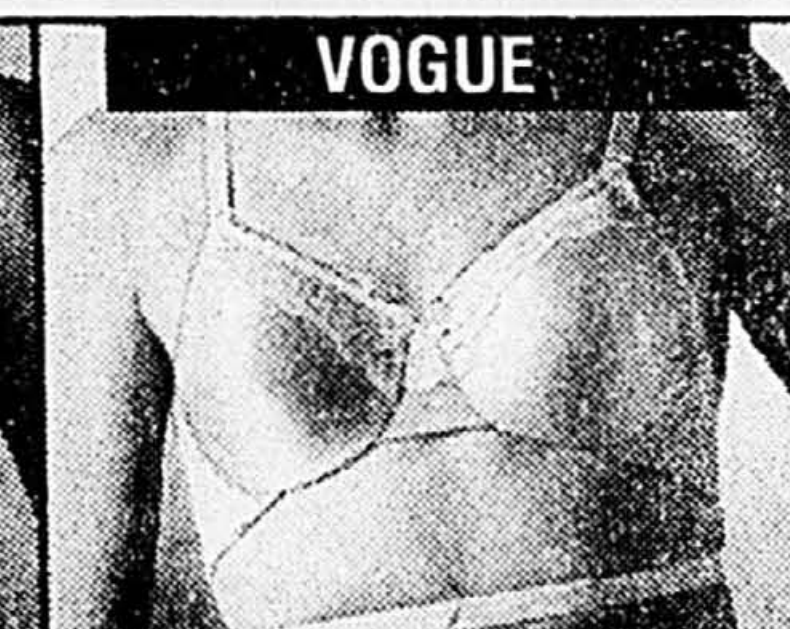
30% de rabais. Slip échancré en coton. Blanc ou noir. N° 123. P.M.G. Ord. 11 \$. Solde 7,70 \$ ch.



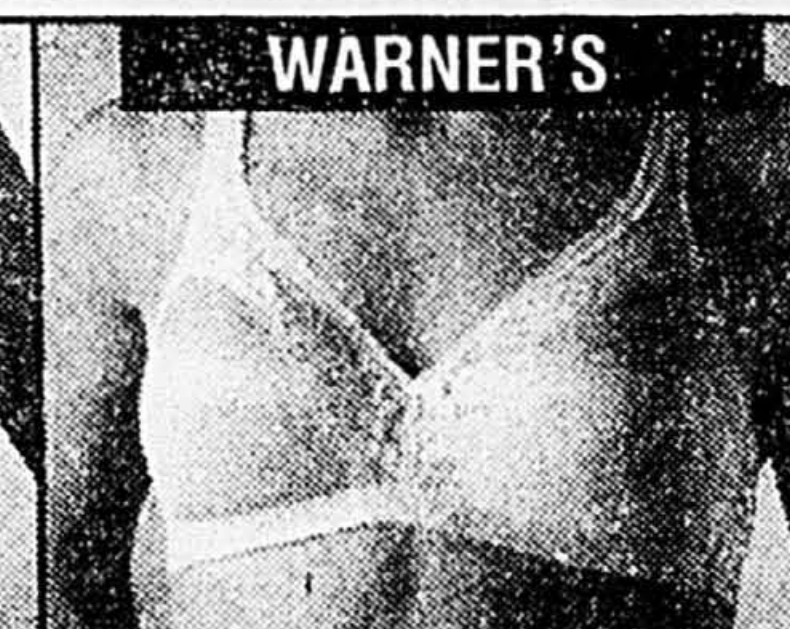
30% de rabais. Soutien-gorge à bonnets souples. Blanc ou beige. N° 2222. 34 à 36, A; 34 à 38, B ou C. Ord. 18 \$. Solde 12,60 \$ ch.



30% de rabais. Soutien-gorge à bonnets souples gaufrés. Blanc ou beige. N° 1150. 34 à 36, A; 34 à 38, B ou C. Ord. 17,50 \$. Solde 12,25 \$ ch.



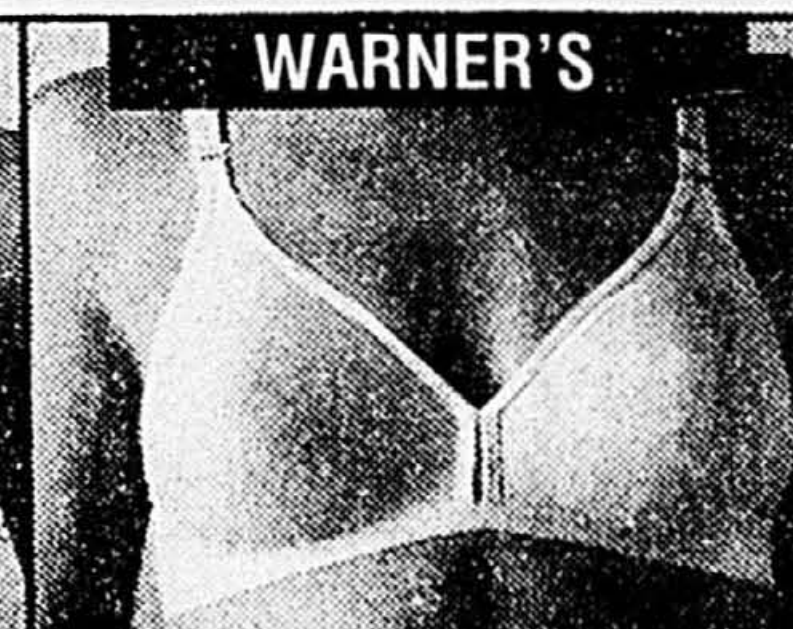
30% de rabais. Soutien-gorge vous permettant de porter des vêtements décolletés au dos. Blanc ou beige. N° 1775. 34 à 38, B ou C. Ord. 22,50 \$. Solde 15,75 \$ ch.



30% de rabais. Soutien-gorge à maintien ferme. Blanc ou beige. N° 1244. 34 à 38, B ou D. Ord. 25 \$. Solde 17,50 \$ ch. 34 à 40, C. Ord. 26 \$. Solde 18,20 \$ ch.



30% de rabais. Soutien-gorge de dentelle, à armature. Blanc. N° 2523. 34 à 38, B ou C. Ord. 25,50 \$. Solde 17,85 \$ ch. 34 à 38, D. Ord. 26,50 \$. Solde 18,55 \$ ch.



30% de rabais. Soutien-gorge en coton et lycra spandex. Blanc. N° 1050. 34 à 36, A, B ou C. Ord. 21 \$. Solde 14,70 \$ ch.



30% de rabais. Soutien-gorge de dentelle, à maintien léger. Blanc ou beige. N° 1062. 34 à 36, A ou B. Ord. 17,50 \$. Solde 12,25 \$ ch.



30% de rabais. Soutien-gorge extensible, à bonnets souples. Blanc ou beige. N° 1046. 34 à 38, B ou C. Ord. 19,50 \$. Solde 13,65 \$ ch.



50% de rabais. Soutien-gorge «18 heures», sans couture. Blanc ou beige. N° 722. 38 à 40, B; 36 à 40, C. Ord. 28,50 \$. Solde 14,25 \$ ch. 36 à 40, D. Ord. 30,50 \$. Solde 15,25 \$ ch.



50% de rabais. Soutien-gorge «Cross Your Heart», en coton. Blanc. N° 485. 34 à 38, B ou C. Ord. 22 \$. Solde 11 \$ ch.



40% de rabais. Soutien-gorge «Enfin, ça me fait bien!». Blanc. N° 4709. 34 à 36, AA, A ou B. Ord. 19,50 \$. Solde 11,70 \$ ch.



40% de rabais. Culotte «Super Look» pour silhouette flatteuse! Blanc ou beige. N° 986. M.G. Ord. 11 \$. Solde 6,60 \$ ch. TG.TG. Ord. 11,50 \$. Solde 6,90 \$ ch.

Correction
Veuillez prendre note de la correction suivante à apporter au cahier (5-4) Solde de blanc, publié le 14 juin, par la Baie; ainsi qu'à l'annonce télévision sur les articles Oneida.
Page 11. Article 21. On aurait dû lire: Service de 20 pièces.
À la télévision, on aurait dû entendre les services Oneida de 20 pièces.
Notre clientèle voudra bien excuser cette erreur.

NOTRE SOLDE SE POURSUIT JUSQU'AU 4 JUILLET!

ON PEUT PAS DEMANDER MIEUX!

LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson

